Oxfam-Inter mon

POLITIQUE ECONOMIQUE, GOUVERNANCE ET PAUVRETE

Eléments de Stratégies alternatives

Djimé DIAGANA-Mars 2009

Introduction

Pays du Sahel ayant une superficie de plus d'un million de km², la Mauritanie est caractérisé par l'aridité de son climat et son sous peuplement. Ce pays désertique et semi désertique à plus de 75%, ce pays partage ses frontières avec l'Algérie au nord, le Mali à l'Est et au Sud-est, le Sénégal au Sud. .Le pays possède en outre une façade atlantique longue de plus de 700 km.

Le relief est essentiellement constitué de plaines et de plateaux. Les plus hautes altitudes se trouvent en Adrar (Kédia Ikjill 915m) et au Tagant où l'altitude peut atteindre les 500 m.

La Mauritanie peut être subdivisée en six régions naturelles :

- Au nord les plateaux du Zemmour, constitués de grès et de calcaires du bassin de Taoudenni.
- Les pénéplaines très plates (Yéti Amsaga…) jalonnées de monticules isolés comme la Kédia Ikjill qui est un énorme bloc de quartzites riche en minerai de fer et qui constitue la première ressource exportable du pays.
- Le pays de la pierre, il regroupe du Nord au Sud : l'Adrar, le Tagant et l'Assaba. La partie Sud constitue le prolongement des mauritanides.
- Dans la partie Est du pays, la Majabat Al koubra qui est une zone désertique impénétrable.
- Les Hodh vastes cuvettes occupant tout le Sud - Est du pays
- Au sud es plaines occidentales ou l'erg du Trarza. La vallée alluviale du fleuve ou Chemama, large de 20km selon certains secteurs.
- Le littoral s'étend entre les 16°et 21° degrés de latitude nord. La côte s'étire sur plus de 700km du Sud au Nord en une succession de milieux originaux : caps, baies, îles, dunes, sebkhas et vasières.

Seule la partie méridionale du pays reçoit des précipitations supérieures à 300mm/an. Les températures sont en moyenne supérieures à 25°.

A l'instar de tous les pays du Sahel la Mauritanie sort de longues périodes de sécheresses qui ont eu pour conséquences la modification des genres de vie et des systèmes d'exploitation des ressources naturelles.

L'hydrographie se limite à un seul cours d'eau permanent (le fleuve Sénégal) et quelques affluents non permanents.

La population mauritanienne est estimée en 2006 à 3 millions d'habitants contre 2.508.159 habitants en 2000 avec un taux d'accroissement naturel de 2,4% et une densité de 2,9 personnes au km^2 (une des plus faibles du continent Africain), au niveau régional est très diversifiée.

La répartition de cette population entre les wilayas est inégale. Les wilayas du nord (Tirais Zemmour, Adrar, Dakhlet Nouadhibou, Inchiri et Tagant) qui constituent la plus grande partie du territoire regroupent une faible proportion de la population.

La parité homme/femme est presque identique au niveau national mais cela cache quelques disparités régionales.

Au cours des trois dernières décennies, la Mauritanie a connu un mouvement migratoire très important du à la sécheresse.

L'économie Mauritanie demeure essentiellement « primaire » et repose sur les secteurs (pêche, agriculture et élevage). Bien que leur contribution à la richesse nationale soit en progression, les autres les autres secteurs sont caractérisés par un phénomène qui limite leur contribution à la création de la richesse nationale.
L'économie Mauritanienne se caractérise donc par sa très forte extraversion : forte dépendance de l'extérieur (tant pour le fonctionnement, la réalisation d'infrastructures, le commerce, etc.).

Pour pallier à ces insuffisances la Mauritanie a adopté et mis en application des politiques économiques ayant pour but :

- De corriger les déséquilibres conjoncturels ;
- D'améliorer les fondements structurels du système de production de richesses.

L'objectif principal et final de toute politique économique est de réaliser une croissance soutenue, améliorer les interférences inter sectorielles, optimiser les fondements de la base productive, renforcer la compétitivité de l'économie et…. enfin de lutter contre la pauvreté. L'atteinte des objectifs définis ne peut être réalisée sans une bonne gouvernance. Pour des raisons diverses (endogènes et exogènes) les résultats de la politique économique peuvent diverger des objectifs assignés. Pour y pallier il est nécessaire d'adopter des stratégies alternatives.

A cet effet, plusieurs outils et mécanismes sont adoptés en vue de réaliser les meilleures interférences (synergies) entre politique économique, et lutte contre la pauvreté.

Dans ce qui suit seront définis et analysés :

- **Les fondements de la politique économique et de la gouvernance en Mauritanie ;**
- **Les interférences entre les politiques adoptées à ce jour et l'évolution de la pauvreté en Mauritanie ;**
- **La proposition d'éléments de stratégies alternatives pour lutter contre éradiquer la dynamique de la pauvreté en Mauritanie.**

I. Politique économique et gouvernance en Mauritanie

1- Eléments de politique économique en Mauritanie.

La politique économique est constituée par l'ensemble des interventions de l'administration publique (Etat, banque centrale, collectivités territoriales, etc.) sur l'activité. Elle s'occupe des choix stratégiques et des instruments qu'il utilise pour corriger les déséquilibres conjoncturels et structurels qui peuvent exister dans une économie. En fonction des objectifs elle peut être conjoncturelle (de court terme : un à deux ans) ou structurelle (dans ce cas, elle est de long terme et agit sur les structures de l'économie).

Qu'elle soit conjoncturelle ou structurelle, la politique économique repose sur des instruments, c'est-à-dire des « moyens » à mettre en application pour atteindre certains objectifs et pour ainsi dire corriger certains déséquilibres. Il s'agit par exemple de freiner ou juguler une tendance inflationniste ou encore variation des prix courants à la hausse. Cette inflation ou augmentation des prix sur le marché peut avoir des origines internes ou des origines externes. Dans ce dernier cas il s'agit de ce qui est communément appelé inflation importée.

Il s'agit aussi de relancer l'activité économique dans un pays. Cette relance peut se faire à travers l'investissement (financement de nouvelles ou anciennes activités économiques, etc.) ou à travers la demande (augmentation des revenus des ménages, etc.). Cette politique pourrait aussi prendre les aspects de change, de fiscalité, etc.

Dans tous ces cas, la politique économique doit reposer sur des instruments qui peuvent être utilisés séparément ou de manière concomitante (utilisation de deux ou plusieurs instruments en même temps).

A – Les instruments de la politique économique.

Les principaux instruments de politique économique réellement utilisés en Mauritanie se présentent comme suit :

- **Les instruments budgétaires** : Dans ce cas il s'agit d'injecter plus ou moins de moyens dans un secteur donné afin de le favoriser ou encore de réduire son poids relatif. Cet outil est de plus en plus utilisé pour le renforcement des secteurs sociaux (éducation, santé, etc.), pour la création

d'infrastructures de bases (routes, ports, aéroports, etc.) qui ont un effet d'entrainement sur le reste de l'économie.

L'investissement dans la santé et l'éducation n'a pas de rentabilité financière immédiate. Il a plutôt une rentabilité sociale et contribue à assurer à la population un niveau d'éducation lui permettant de contribuer directement et indirectement à l'amélioration des conditions économiques et sociales. Il est reconnu au niveau universel que **le développement d'un pays est fortement tributaire du niveau d'instruction et des conditions sanitaires de la population qui la compose**.

Compte tenu de leur coût, les infrastructures de base, dans un pays comme la Mauritanie ne peuvent et ne sont créées que par l'état. Elles ont un effet d'entrainement sur l'ensemble de l'économie.

En cas de non disponibilité de moyens financiers au niveau national, l'Etat fait souvent appel à l'aide étrangère (prêts, dons et quasi dons). Depuis quelques années la Mauritanie autorise un nouveau système de **financement/réalisation** des infrastructures communément appelé **B.O.T.** (**B**uild-**O**perate and **T**ransfert).

Dans ce cas il est permis dans certaines conditions à un opérateur privé (national ou étranger) de réaliser une infrastructure(**Build**), de la gérer (**Operate**) pendant une certaine période et de la « remettre » ensuite au pays (**Transfert**). Bien que très utile et nécessaire pour un pays comme la Mauritanie, cette formule alternative reste peu utilisée.

Hormis quelques régions où les populations réalisent par des moyens propres des équipements sociaux (dispensaires, maternités, écoles, etc.) l'investissement dans le secteur social et dans les infrastructures est essentiellement réalisé par des moyens budgétaires au niveau étatique.

- **L'instrument fiscal**. Cet outil de politique économique fait partie des systèmes d'incitation à l'investissement. Il contribue au financement des dépenses publiques et à redistribution des revenus. La politique fiscale peut ainsi chercher à modifier l'effort fiscal demandé aux contribuables comme les modalités de perception des impôts et leur répartition. La politique fiscale peut également viser à réduire la pression fiscale afin de relancer la consommation et de stimuler la croissance. Cet outil est utilisé pour satisfaire certaines fonctions de l'Etat :

- Chercher à réguler l'activité économique en modulant le niveau des prélèvements obligatoires ;
- Mettre en œuvre des incitations fiscales pour influer sur l'allocation des ressources ;
- Chercher une redistribution des revenus en ajustant l'impôt aux ressources des contribuables, selon l'effet recherché.

- **Les autres instruments de politique économique**. Il s'agit d'outils et de mécanismes utilisé par l'Etat pour influer sur tel ou tel aspect de la base économique, pour renforcer un secteur donné, pour augmenter ou diminuer le poids de tel secteur, pour rendre plus compétitives les entreprises nationales au niveau local et à l'extérieur. Ces instruments se déclinent en politique monétaire et financière, politique de change, politique commerciale, politique de la concurrence, politique d'aménagement du territoire, etc.

B – L'évolution de la politique économique en Mauritanie : les contraintes et les faiblesses.

Les instruments de politique économique adoptés par la Mauritanie peuvent être efficaces dans l'absolu. Dans certains secteurs, les résultats obtenus sont souvent en deçà de ceux prévus. Cela est du à une caractéristique particulière de la Mauritanie dont le vaste territoire regorge de richesses importantes qui, bien canalisées, peuvent contribuer à améliorer les conditions économiques et sociales de la population. Ces contraintes sont la « **quadruple faiblesse** » :

- **L'exiguïté du marché**. Le territoire Mauritanien, un des plus vastes d'Afrique, est de plus d'un million de km^2. La population est de 3 millions d'habitants. La densité nationale est de 2,9 habitants/km^2. L'économie est ouverte sur l'extérieur. La demande nationale est faible. La faible compétitivité des entreprises limite leurs performances à l'exportation vers les autres pays.

- **La dépendance commerciale**. Elle est due à la détérioration des termes de l'échange (exportation de produits primaires dont les cours ont tendance à baisser et importations de produits manufacturés)

et au recours de plus en plus soutenu au marché mondial pour s'approvisionner en énergie, en produits agro alimentaires et en biens d'équipements et autres accessoires industriels. Cette dépendance s'exprime à travers un compte qui définit le niveau des relations commerciales d'un pays avec le reste du monde : la balance commerciale (déficitaire), mais aussi par l'établissement de relations commerciales privilégiées avec les pays prêteurs….

Mauritanie. Balance commerciale

Unité: millions $ EU

Exportations	2004	2005	2006	2007
Snim	230,20	389,40	467,20	533,00
Pétrole	0,00	0,00	642,10	309,80
Pêche	176,60	172,70	200,60	205,90
Autres	1,30	3,00	7,20	241,80
Réexportation après mise en consommation	35,50	39,00	49,50	
I - Total exportations	**443,60**	**604,10**	**1 366,60**	**1 290,50**
Importations				
Produits pétroliers hors Snim	125,90	196,40	171,80	
Produits pétroliers Snim	19,10	..	55,60	..
Matériels et équipements pétroliers	298,00	669,80	312,00	..
Snim (hors produits pétroliers)	116,90	147,50	122,50	..
Autres	335,70	373,70	505,20	582,40
Sous évaluation douane	27,80	..	..	..
II - Total importations	**923,40**	**1 387,40**	**1 167,10**	**582,40**
III - Balance commerciale(I - II)	**-479,80**	**-783,30**	**199,50**	**708,10**

Source: ONS.Annuaire statistique 2007

- **La dépendance financière**. Pays très endetté, la Mauritanie doit produire de plus en plus pour l'exportation afin d'honorer les échéances de remboursement de plus en plus lourdes. Par ailleurs les taux d'intérêt internationaux sont élevés…Pour pro-

duire à l'exportation il faut importer davantage d'inputs et d'équipements et donc recourir à des nouveaux crédits….**Ce qui fait entrer dans le cycle vicieux de l'endettement extérieur**…

- **La dépendance technique.** Celle-ci résulte de la réalisation de projets surdimensionnés, de l'acquisition de technologies non adaptées et difficiles à maitriser. Cette dépendance aboutit souvent à une grave crise de finances publiques et à une déstructuration financière des entreprises étatiques. Pour diverses raisons la productivité des projets tant industriels qu'agricoles est faible.

2- Mécanismes et acteurs de la gouvernance économique en Mauritanie.

Le terme Gouvernance est un néologisme qui allie plusieurs facteurs dont les principaux sont la démarche participative et le développement durable. A ce titre s'appuie sur la concertation, la coopération et le partenariat entre les différents acteurs en vue d'atteindre le développement durable. Son objectif est d'aboutir à des décisions consensuelles (acceptables par la majorité) allant dans le sens du bien commun.

Au niveau national, en dehors des principes de bonne gestion de la chose publique, la gouvernance implique les citoyens (à travers les élus), les acteurs de la sphère socio économique et ceux de la sphère politico administrative. En général la démarche se déroule en trois phases :

- La consultation : elle consiste à recueillir des avis ;
- La concertation : en vue de l'amélioration et de l'enrichissement ;
- L'information : elle doit être compréhensible et accessible à tous.

Contrairement à la démocratie représentative, la gouvernance peut donc être considérée comme une démocratie participative. Ladite participation s'exerce de manière directe ou, le plus souvent de manière indirecte. Dans ce dernier cas la **consultation-concertation-**

information se fait par l'intermédiaire des élus (conseillers municipaux, députés, sénateurs, etc.).

Il s'agit dans ce cas de participation « **ex ante** », c'est-à-dire dans la phase préparatoire de la décision. Cette décision peut porter sur l'adoption d'un budget, la répartition sectorielle des allocations budgétaires, la répartition régionale, la prise en compte des aspects genre, l'arbitrage entre fonctionnement et investissement, la prise en compte des aspects conjoncturels ou structurels. De manière générale il s'agit du choix des principaux instruments politique socio économique et leur utilisation dans le temps et dans l'espace.

Par la suite, après affectation, mobilisation et utilisation des moyens, la participation est « **ex post** » à travers des outils de contrôle.

i. Institutions et mécanismes conventionnels.

A- Le parlement (les deux chambres).

En Mauritanie, le parlement est bicaméral, c'est-à-dire comprenant deux chambres ou instances : la chambre basse (assemblée nationale) et la chambre haute (sénat). Les deux se réunissent en toute indépendance.

Dans le cas de la préparation d'un dossier économique d'importance nationale comme le budget qui est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les **recettes et dépenses annuelles de l'Etat** la démarche se fait comme suivant le processus suivant :

- Le Ministère chargé du budget adresse à l'ensemble des départements une correspondance par laquelle il leur demande d'établir des prévisions (fonctionnement et investissement) pour l'année à venir ;

- Sur la base du budget en cours et en prévision des actions à entreprendre lesdits départements élaborent leurs projets de budget et les font parvenir au Ministère de l'Economie et des Finances ;

- Des réunions d'arbitrage budgétaire sont tenues avec chaque département en vue d'arrêter de manière concertée les allocations prévues pour chaque action ;

- Les dits projets de budgets sont consolidés et rassemblés dans un seul document appelé « projet de budget » ;

- Le projet de budget est soumis à l'examen de l'assemblée nationale et du sénat.

- Ces deux chambres examinent les budgets de chacun des départements ministériels. A cette occasion des réunions sont tenues entre les chambres (commission des finances) et chaque ministère. Entouré de ses principaux collaborateurs, le ministre explique la politique générale de son département et donne des indications précises sur les inscriptions budgétaires ;

- En général ces réunions se tiennent d'abord à l'assemblée nationale, puis au sénat ;

- A la fin de ces réunions, le projet adopté par le parlement est ensuite « retournés » aux départements chargés du budget ;

- Après ce cycle (ou navette) les départements en charge de ce document qu'est le budget le présentent devant chacune des deux chambres pour son adoption. Après cet examen par ces chambres la loi des finances est ensuite promulguée. Les recettes et dépenses pour l'année sont autorisées.

- Chaque département Ministériel est informé des inscriptions budgétaires prévues pour l'année à venir. Ces inscriptions sont relatives au fonctionnement et à l'investissement.

Dans le cadre de cette **consultation-concertation-information les principaux** acteurs sont : les Ministères chargés de l'économie et des finances, les autres départements (dits départements techniques) et le parlement.

Encadré : 1

Le budget de l'État est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'État. C'est l'ensemble des comptes qui décrivent pour une année civile toutes les ressources et toutes les charges de l'État. Il est composé :

Du ***budget général*** qui retrace toutes les recettes et toutes les dépenses de l'État à l'exception des recettes affectées par la loi de finances à certaines dépenses.

Des ***budgets annexes*** qui retracent les dépenses et les recettes d'un service de l'État dont l'activité tend essentiellement à produire des biens ou à rendre des services donnant lieu à paiement.

Des ***comptes spéciaux***, distincts du budget général, qui retracent des dépenses et des recettes de l'État entre lesquelles on veut établir un lien, soit que l'on veuille affecter certaines recettes à la couverture de certaines dépenses, soit que l'on veuille faire apparaître une sorte de bilan entre des opérations qui sont en étroite corrélation (compte de prêt par exemple).

Pour l'exécution du budget il existe deux phases de contrôle : le contrôle à priori et le contrôle à postériori.

ii. Les outils de contrôle.

Les principaux outils de contrôle utilisés en Mauritanie sont le Rachad, la Cour des Comptes et l'Inspection Générale d'Etat.

ii – 1 Le Rachad. Le sigle désigne le **R**éseau **A**utomatisé de la **Cha**îne de la **D**épense. Système intégré de gestion de la dépense, le Rachad est un **outil de contrôle à priori**. Ce système comprend deux composantes fonctionnelles principales :

a. Une composante « allocations budgétaires » réservée au Ministère chargé des finances, qui permet d'introduire dans le système les différentes dispositions liées à la gestion des allocations de crédits et de réaliser un suivi et un régulation de l'exécution du budget alloué aux différentes structures ;

b. Une composante « entité dépensière » à destination des structures en charge des politiques publiques qui leur permet de procéder à l'exécution des dépenses dans la limite du budget qui leur est alloué à travers les opérations d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement.

Le **Rachad** comprend en outre deux modules d'administration :

a. Un module « administrateur central », réservé au Ministère chargé des finances, qui permet de définir les nomenclatures et le paramétrage du système, de gérer les autorisations et droit d'accès au système ainsi que la réalisation de la sauvegarde des données et les échanges avec les autres systèmes ;

b. Un module « administrateur local » à destination de l'entité dépensière et qui permet la gestion des droits d'accès auprès de celle-ci.

Le cheminement des dossiers de dépenses prises en charge par le Rachad est joint en annexe.

ii – 2 La Cour des Comptes. Organe agissant à postériori, la Cour des Comptes est une institution de contrôle des finances publiques et contribue par son action permanente et systématique de vérification, d'information et de conseil, à la réalisation des objectifs ci-après :

- La sauvegarde des finances publiques ;
- L'amélioration des méthodes et techniques de gestion ;
- La rationalisation de l'action administrative.

Le contrôle qu'elle exerce vise à « déceler tout écart, irrégularité ou infraction par rapport aux normes juridiques de gestion, de manière à permettre , dans ce cas, de procéder aux corrections nécessaires, d'engager la responsabilité des personnes en cause, d'obtenir réparation ou prendre des mesures propres à éviter, ou du moins à rendre difficile la perpétuation de tels actes à l'avenir ».

Elle émet par ailleurs un avis consultatif sur les projets de textes relatifs à l'organisation et au contrôle des finances publiques.

Son contrôle s'exerce sur les comptes des comptables publics. Est comptable public, tout fonctionnaire ou agent ayant qualité pour exécuter au nom d'un or-

ganisme public des opérations de recettes , de dépenses ou de maniements de titres……dont il a la garde.

La Cour assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle des finances publiques. A cet effet, elle vérifie la régularité et la sincérité des recettes et des dépenses publiques. Elle vérifie les comptes et la gestion des entreprises publiques ci après :

- Les établissements publics à caractère industriel et commercial ;
- Les sociétés nationales ;
- Les sociétés d'économie mixte dans lesquelles l'Etat détient directement ou indirectement au moins 50%du capital social.

Par ailleurs la Cour des comptes a la faculté d'exercer un contrôle sur tout organisme bénéficiant, sous quelque forme que ce soit , d'un concours financier ou de l'aide économique de l'Etat ou de toute autre entité soumise à son contrôle et sur tout organisme faisant appel à la générosité publique.

La Cour des comptes est donc une institution supérieure de contrôle des finances publiques, avec des compétences élargies. Par ailleurs, elle a compétence pour sanctionner les fautes de gestion et pour prononcer des amendes ou astreintes. Enfin la Cour des comptes a des missions à caractère pédagogiques. A cet effet et sans avoir un caractère répressif, elle oriente les comptables publiques pour une meilleure gestion des deniers publics qui leurs sont confiées.

ii – 3 L'Inspection Générale d'Etat (I.G.E.). De création récente, septembre 2005, l'Inspection Générale d'Etat est un organe de contrôle à postériori placé sous l'autorité du Premier Ministre. Elle est investie d'une mission générale et permanente de contrôle, d'investigation et d'enquête visant à promouvoir les objectifs ci après :

- La bonne gouvernance et l'amélioration des performances de l'administration publique, et de ses relations avec les usagers ;

- La bonne gestion des affaires publiques, la lutte contre la corruption et contre les infractions à caractère économique et financier ;

- L'évaluation des politiques et programmes publiques afin d'en accroitre le rendement et les résultats attendus ; etc.

Dans ce cadre l'IGE est chargée de :

- Contrôler l'organisation et le fonctionnement administratif, financier et comptable de tous les services publics de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics et sociétés à capitaux publics et les organismes privés bénéficiant du concours financier de l'Etat ;

- Procéder aux études et audits, pour déterminer l'état des lieux des services ou secteurs gérés ;

- Apprécier la qualité de l'organisation et du fonctionnement de ces services, leurs résultats financiers, etc.

- Vérifier l'utilisation des crédits publics et la régularité des opérations de recettes et de dépense des entités contrôlées ;

- Proposer toutes mesures utiles pour simplifier et améliorer la qualité de l'administration, abaisser ses couts de fonctionnement et accroitre son efficacité.

La lecture des missions de l'IGE peut donner à penser que celles-ci sont une duplication des prérogatives de la Cour des Comptes. Le texte de création de cette structure indique que les missions qui lui sont confiées « ne font pas obstacle…aux contrôles et vérifications de la cour des comptes, de l'inspection générale des finances, des inspections internes des départements ministériels et de la direction de la lutte contre la délinquance économique et financière… ». A l'instar de la Cour des comptes l'IGE a en outre une mission pédagogique…

3-Poids et rôle des différents secteurs dans l'économie Mauritanienne

La richesse d'un pays est mesurée par ce qui est communément appelé PIB (produit intérieur brut), c'est la somme des productions de biens et services au cours d'une période donnée (généralement une année). Cette unité permet de faire des comparaisons entre pays.

Le PIB étant composite, c'est-à-dire divisé en plusieurs secteurs (qui sont les pans de l'économie), il important de faire son analyse sectorielle pour mieux comprendre le poids de chaque secteur. Une telle analyse permet de comprendre la contribution de chaque secteur à la richesse d'un pays, mais aussi les effets d'entrainement et autres effets induits qu'il peut avoir sur les autres.
Dans ce qui suit, une telle analyse est faite pour le cas de la Mauritanie.

Au cours de ces dernières années, l'économie mauritanienne a connu une croissance soutenue. Ainsi, le Produit intérieur brut (PIB) global en termes réels a enregistré une progression de 4,4% en moyenne pendant la période 1998-2007 (cette moyenne est de 6,9% sur la période 2003 et 2006). Le PIB par habitant est estimé à 952 dollars US en 2007.

Cette évolution du PIB a connu un pic (11,4%) en 2006, une performance attribuable au démarrage de la production pétrolière au mois de février 2006. Les premières projections concernant la production pétrolière (75.000 barils/jour) étaient, au départ, très optimistes, mais les ambitions ont depuis été revues depuis à la baisse à la suite de problèmes techniques persistants.

Le pays a d'autres ressources naturelles, comme le minerai de fer, le cuivre et l'or, ainsi que des eaux très poissonneuses. Etant donné le climat aride, peu adapté à la production agricole, l'économie est largement dominée par les secteurs secondaire et tertiaire (notamment les mines, les pêches et aujourd'hui la production de pétrole), même si 40% de la main d'œuvre continue de travailler dans le secteur rural.

Encadré 2.

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur économique très utilisé, qui mesure le niveau de production d'un pays. Il est défini comme la valeur totale de la production interne de biens et services dans un pays donné au cours d'une année donnée par les agents résidant à l'intérieur du territoire national.

C'est aussi la mesure du revenu provenant de la production dans un pays donné. On parle parfois de production économique annuelle ou simplement de production.

A prix courants, le PIB a connu un accroissement de 12,5% en moyenne par entre 1998 et 2007.

Hors secteur pétrolier, la croissance économique en termes réels est estimée à 4,1% en moyenne annuelle sur la période 1998-2007. L'analyse de la décomposition de cette croissance par secteur d'activité économique appelle les observations suivantes :

3.1 Le secteur rural.

Le bilan de la période 1998-2007 a été décevant pour le secteur rural (ou secteur primaire) qui a connu un recul de sa valeur ajoutée de 1,1% en moyenne par an en termes réels. Hormis les années 2003 (+4,5%), 2005 (+7,9%) et 2007 (+4,6%), la production du secteur a enregistré des taux de croissance réels négatifs depuis 2000, oscillant entre un minimum de -9,4% (2002) et un maximum de -0,3% (2006). Sur l'ensemble de la période, le **la valeur ajoutée en termes courants du secteur rural croît en moyenne de 6,9%, soit un rythme beaucoup moins rapide que l'ensemble de l'économie**.

Ainsi, comme le montre le tableau en annexe ci-dessous sur « l'évolution de la contribution des différents secteurs à la croissance », la contribution du secteur rural au PIB diminue modestement mais régulièrement depuis le début de la décennie : elle n'est plus que de 17% en 2007, contre 27,3% en 1999. Ce recul du secteur primaire en valeur relative recoupe en fait une évolution très différente entre les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

En termes réels, le sous-secteur de l'agriculture a connu sur la période une croissance moyenne annuelle de -0,1%. Sa contribution au PIB, qui était de 4,5% au début de la période, reste toutefois modeste ; elle s'est même légèrement rétrécie depuis 2006, imputable en partie à l'exploitation pétrolière et d'autres gisements miniers, et est restée en moyenne autour de 3,8% sur la période.

La performance du sous-secteur agricole dépend fortement des aléas climatiques, notamment la pluviométrie, et des fléaux tels que les criquets pèlerins. D'ailleurs, entre 2001 et 2004, différents fléaux ont affecté le monde rural, à savoir les pluies froides qui ont décimé une part importante du cheptel, la sécheresse et l'invasion acridienne qui ont eu un impact très négatif sur la production agricole.

Ils expliquent, notamment, les contre-performances enregistrées en 2001, 2004 et 2006 et, a contrario, la très forte croissance observée en 2003 et 2005, et dans une moindre mesure en 2005 (les taux élevés pour les deux premières an-

nées correspondant en fait à un rattrapage par rapport aux mauvaises campagnes précédentes).

Le sous-secteur de l'élevage demeure l'un des piliers de l'économie mauritanienne avec un cheptel estimé à près de 21 millions de tête en 2007, toutes espèces confondues. Il représente encore plus de la moitié du secteur rural (près de 55% de la valeur ajoutée aux prix courants du secteur en 2007).

Toutefois, compte tenu de son niveau très modeste de croissance en termes réels (+2,7% en moyenne pour la période 1998-2007, inférieure à celle du PIB global - en moyenne 4,4%), **son poids dans l'économie a nettement décliné** : il représente moins de 10% du PIB courant en 2007, contre 14,8% au début de la décennie. La filière est restée peu dynamique malgré quelques initiatives prises, principalement, par des opérateurs privés.

Dans le domaine de l'emploi, le secteur rural, qui abrite plus de la moitié de la population du pays, emploie environ 50% de la population active. Le sous-secteur de l'agriculture est le premier pourvoyeur d'emploi en Mauritanie avec 31% des personnes occupées, dont 6,3% travaillent dans le sous-secteur de l'élevage.

Le sous- secteur de la pêche (artisanale et industrielle), qui bénéficie d'une côte des plus riches du monde, constitue l'un des moteurs de l'économie nationale. Le potentiel de prélèvement est évalué entre 1,5 et 1,7 millions de tonnes (65% de pélagiques, 20% de praires et 15% répartis entre démersaux, céphalopodes, thons et crustacés). La valeur ajoutée à prix courants du sous-secteur a atteint 29,2 milliards d'UM en 2007, ce qui correspond à un recul, en termes réels, de 8,2% par rapport au niveau de 1998.

En dépit des importantes potentialités que recèle le sous-secteur des pêches, sa contribution à la formation du PIB est relativement modeste (moins de 10% en moyenne entre 1998-2007) ; ce qui prouve sa faible intégration à l'ensemble de l'économie et la faiblesse des valeurs ajoutées nettes induites. Il semble que ce phénomène soit à rapprocher du développement, sur la période, de l'activité de flottilles étrangères travaillant sous licences « libres » (dont les captures ne sont pas comptabilisées dans la production nationale).

Par ailleurs, la sous-estimation de l'activité de la flottille artisanale dans les statistiques officielles induit une sous-estimation de la contribution du sous-secteur de la pêche au PIB.

Selon les estimations réalisées récemment, **le sous-secteur de la pêche contribue de façon relativement importante au budget de l'Etat. Sur les 10 dernières années son apport aux revenus budgétaires varie de 20 à 25%**. Il importe toutefois de s'attarder sur la structure de cette contribution.

Le système de gestion (régulation de l'accès aux ressources et extraction de la rente par le gouvernement) est passé pendant cette période, d'un système de taxation sur le chiffre d'affaires des armements (période 1986 à 1994) à un système où l'accès aux ressources a été conditionné par le paiement d'une redevance à travers un système de licence depuis 2006.

Par ailleurs, la compensation financière globale dans le cadre de l'accord de pêche avec l'Union Européenne (UE) porte sur un montant annuel de 86 Millions d'Euro pour la période 2006-2011. Cette compensation financière constitue le montant le plus élevé de tous les accords signés par l'UE avec des pays ACP.

La contribution au budget du sous-secteur de la pêche hors accord est passée de 22% en 1986 à moins de 5 % depuis 2003 pour se situer autour de 4% en 2006. Cette diminution de la contribution nationale de la pêche aux recettes budgétaires rend le pays de plus en plus dépendant de l'accord de pêche avec l'Union Européenne.

Outre sa contribution majeure aux recettes budgétaires et d'exportation (27,6% en 2005 et 14,7% en 2006), le sous-secteur de la pêche joue également un rôle important dans la création d'emplois. Les emplois dans le sous-secteur des pêches sont ainsi estimés à environ 36.000 (soit plus du tiers des emplois du secteur moderne) dont 54% d'emplois à terre, 31% dans la composante pêche artisanale, 12% dans le sous secteur de la pêche industrielle et 3% dans les autres sous composantes du secteur.

Les postes d'emplois occupés par les femmes demeurent très limités. Le potentiel existe pour leur augmentation. A cet effet une politique volontariste contribuerait à réduire le chômage des femmes et la réduction de leur dépendance. Ces chiffres restent, cependant, toujours en deçà des attentes.

Le volume des emplois en mer est par nature limité, son facteur multiplicateur dans la pêche reste principalement l'emploi à terre, qu'il soit direct (industrie de transformation) ou induit (services connexes).

Aussi, une politique plus active rendant obligatoire le débarquement des captures dans le pays, constituerait l'étape ultime pour assurer la domestication de l'activité qui créerait des opportunités d'emploi escomptées.

3.2 Le secteur secondaire

Après avoir oscillé entre 24,2% et 27,7% (excepté en 2001, année au cours de laquelle elle est descendue à moins de 22%, du fait des contre-performances des activités minières et manufacturières), la contribution du secteur secondaire au PIB a atteint 55,2% en 2006 ; le démarrage de l'exploitation pétrolière et des autres activités minières (or et cuivre) intervenu cette même année ont été les principaux facteurs explicatifs de ce bond du secteur secondaire.

Malgré tout, il est important de s'inspirer de l'expérience de certains pays pour éviter qu'une forte progression de l'exploitation du pétrole n'ait des effets négatifs sur l'économie et la société (syndrome Hollandais).

Encadré 3.

Le **syndrome hollandais** provient de l'appréciation réelle du taux de change de la monnaie domestique avec l'augmentation des revenus pétroliers. Cette appréciation entraîne la contraction, sinon la destruction du secteur des biens échangeables non pétroliers qui devient de moins en moins compétitif.

On observe aussi un transfert de la main-d'œuvre vers le secteur pétrolier, car les facteurs de production y sont mieux rémunérés. C'est pourquoi les économies des pays exportateurs de pétrole deviennent largement tributaires des revenus du pétrole.

Pour les pays exportateurs de pétrole d'Afrique subsaharienne, les revenus pétroliers contribuent en moyenne à 70% de leurs revenus budgétaires et leurs exportations pétrolières représentent (en moyenne également) 88% de leurs exportations totales et sont de loin leur principale source de devises. Ces économies demeurent donc extrêmement vulnérables aux fluctuations de prix ou de volume sur le marché pétrolier. Cette volatilité complique la gestion de la rente et des budgets des États.

Le sous-secteur des industries extractives couvre actuellement les activités d'extraction de fer, de cuivre, d'or et du pétrole. Sur l'ensemble de la période 1998-2007, le sous-secteur a progressé de manière soutenue avec une moyenne de 6,4% par an en termes réels.

Cette moyenne cache, cependant, des évolutions annuelles très contrastées. La contribution du sous-secteur à la formation du PIB courant est estimée en moyenne à 11,7% en moyenne entre 1998 et 2005 ; elle a atteint ensuite 34,2% en 2006 (effet prix de l'exploitation pétrolière et des autres gisements) pour enfin redescendre à environ 25% enfin de période (2007).

Le niveau contribution des activités minières (fer, cuivre et or) au PIB est fortement lié à la demande mondiale et aux prix des minerais déterminés sur le marché international. Ces derniers ont été favorables ces dernières années, ce qui explique le maintien de la performance du secteur minier qui représente près de 37% des exportations du pays en 2007.

Suivant les données disponibles, la valeur ajoutée nominale de la composante est passée de 30.819 millions d'UM (essentiellement le minerai de fer de la SNIM) en 1998 à 127.592 millions d'UM (dont 99.989 Millions pour le fer) en 2007, soit une progression soutenue de 21,4% en moyenne annuelle. Cette croissance résulterait principalement à la fois de l'effet prix et de l'entrée en exploitation des gisements de cuivre et d'or à partir de 2006.

Malgré cette forte croissance à prix courants, la valeur ajoutée des activités minières en termes réels, estimée sur la base des productions en volume, évolue modestement (+2,8% en moyenne) sur la période. La contribution au PIB, qui se situait à moins de 12% en moyenne par an entre 1998-2006, a atteint 17,4% en 2007.

S'agissant de la contribution des activités minières à l'emploi, les informations disponibles actuellement sur la SNIM font état d'un effectif de 3.767 employés en 2006.

Les médiocres performances des autres activités extractives ont été accentuées par la chute de la production pétrolière qui n'a été que de 5,41 Millions de barils au cours de l'année 2007, enregistrant ainsi une diminution de plus de moitié (51,7%) comparativement à 2006. La production de brut du champ Chinguetti (seul puits actuellement en exploitation), durant l'année 2006, a été, également, nettement inférieure aux prévisions initialement avancées.

En effet, durant l'année 2006 la production de brut de pétrole a atteint un total de 11.206.576 barils bruts, soit une moyenne journalière de 36.034 barils/jour au lieu des 75.000 barils/j initialement prévus, pour la même période. Ainsi, l'évolution de la valeur ajoutée pétrolière en termes est estimée -67,2% en 2007 ; ce qui s'est traduit par une chute de sa contribution au PIB nominal passant de 22% en 2006 à seulement 7,5% en 2007.

La contribution du sous-secteur pétrolier aux revenus budgétaires a suivi l'évolution de la production ; elle est ainsi passée de 60,5 Milliards d'UM (10,7% du PIB hors pétrole) en 2006 à moins de 20 Milliards d'UM (2,9% du PIB hors pétrole) en 2007.

L'entrée de la Mauritanie dans l'ère du pétrole ouvre évidemment des perspectives importantes dans au moins deux directions : (i) l'augmentation sensible des dépenses publiques dans les domaines prioritaires, et (ii) la mise en place de conditions permettant d'assurer des retombées positives sur le reste de l'économie.

Après avoir augmenté régulièrement pendant les deux premières années (8,8% en moyenne entre 1998-1999), le poids des activités manufacturières poids dans le PIB courant a depuis lors subi une baisse continue et prononcée pour se situer en moyenne à 3,5% en 2006-2007. Leur valeur ajoutée en termes réels a augmenté à un rythme moyen de seulement 3,2% par an depuis 1990.

La croissance du sous-secteur des constructions et travaux publics est liée de manière encore importante aux marchés conclus dans le cadre de l'exécution du programme d'investissement public. Les importants projets et programmes de développement exécutés ces dernières années par les pouvoirs publics, notamment dans le domaine des infrastructures de soutien à la croissance, ont donc favorisé la progression du sous-secteur.

En outre, la demande privée du bâtiment a connu un essor remarqué. Le sous-secteur a ainsi connu une croissance réelle vigoureuse (+10,5% par an en moyenne sur la période 1998-2007), mais continue de représenter une faible part du PIB (moins de 9% sur toute la période).

3.3 Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire a vu sa position se consolider. Entre 2001-2007, malgré une baisse en 2006 (liée à la comptabilisation des autres activités extractives) il a

contribué en moyenne à hauteur de 41,1% à la formation du PIB courant, contre moins de 38% en 1998. La dynamique la plus forte a été constatée dans le sous-secteur du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration, lequel représente 11,5% du PIB nominal en moyenne sur la période 1998-2007.

Les transports et télécommunications contribuent à hauteur de 4,5% en moyenne ; tandis que la part des autres services a pratiquement suivi une évolution quasi-identique à celle du sous-secteur commerce –restaurant –hôtels (11,1% en moyenne par an). Quant à la production non marchande, elle a été caractérisée par un accroissement du poids du sous-secteur des administrations publiques (13,9% en 2007 contre moins de 10% en 1998), résultat des recrutements engagés ces dernières années dans plusieurs départements ministériels pour renforcer les capacités administratives et améliorer les performances.

Le sous-secteur des transports et télécommunications a connu une croissance soutenue depuis le début de la décennie avec le dynamisme de la composante « communication », lié à l'arrivée d'opérateurs de téléphonie mobile (actuellement au nombre de trois), le développement des technologies de télécommunications et l'augmentation du parc automobile. Le sous-secteur a ainsi enregistré un taux moyen de croissance de près de 12% par an en termes réels entre 1998-2007, soit le niveau le plus élevé de la période tout secteur confondu. En valeur nominale, cette progression est de 15,4% sur la période considérée.

Le sous-secteur commerce, restaurants et hôtels a connu également un essor manifeste au cours de la décennie avec une croissance en termes réels de 6% par an en moyenne sur la période 1998-2007. Son poids dans l'économie nationale s'est nettement renforcé puisqu'il représente en moyenne 12,1% du PIB courant entre 2000 et 2007, contre 10,2% en 1998. La libéralisation des marchés et des prix -y compris du secteur financier-, l'amélioration de l'environnement juridique et institutionnel, le rôle proactif de l'Etat pour la promotion du tourisme ont contribué à la vigueur de la croissance de cette branche.

En ce qui concerne la contribution à l'emploi, le sous-secteur du commerce se situe en deuxième rang de pourvoyeur d'emplois, après l'agriculture, avec 24,6% des employés. L'administration publique offre 14,3% des emplois crées au niveau national. Le sous-secteur des services commence à émerger, il accueille 8,6% des occupés.

MAURITANIE - PIB par secteur d'activités 1997 - 2007 (à prix constants, base 1998)

Secteurs (en millions d'Ouguiyas)	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
I - Agriculture, pêche, exploitation forestière	**66 025**	**67 008**	**67 286**	**61 554**	**59 153**	**53 592**	**55 978**	**51 730**	**55 839**	**55 829**	**58 386**
I.1 Agrculture, sylviculture,exploitation forestière	10 785	11 477	11 737	10 838	9 513	8 476	10 905	6 731	9 040	8 281	8 811
I.2 Elevage	30 643	31 707	32 735	35 104	34 695	35 047	35 679	36 711	37 823	38 769	40 358
I.3 Pêche	24 597	23 824	22 814	15 612	14 945	10 069	9 394	8 288	8 976	8 779	9 217
II - Activités extractives	**31 479**	**30 819**	**29 055**	**31 091**	**29 622**	**28 643**	**30 441**	**32 963**	**33 194**	**57 881**	**47 920**
II.1 Mines	31 479	30 819	29 055	31 091	29 622	28 643	30 441	32 963	33 194	35 357	40 544
Fer	31 479	30 819	29 055	31 091	29 622	28 643	30 441	32 963	33 194	34 435	34 886
Cuivre										635	3 407
Or										287	2 251
II.2 Pétrole										22 524	7 376
III - Activités manufacturières	**17 984**	**18 821**	**25 580**	**21 998**	**17 322**	**16 547**	**16 387**	**18 092**	**15 981**	**16 029**	**17 087**
IV - Batiment, TP	**10 417**	**10 658**	**12 527**	**14 805**	**17 888**	**20 496**	**21 620**	**25 832**	**25 987**	**26 247**	**26 903**
V - Transport et télécommunications	**8 496**	**9 420**	**9 306**	**11 369**	**12 942**	**16 757**	**17 333**	**19 389**	**21 716**	**23 323**	**25 445**
VI - Commerce, restaurants, hotels	**24 884**	**26 293**	**24 037**	**29 734**	**31 929**	**32 559**	**34 266**	**35 896**	**37 781**	**40 123**	**41 889**
VII - Autres services	**24 080**	**26 308**	**29 918**	**31 375**	**33 813**	**35 681**	**37 757**	**39 701**	**40 893**	**42 815**	**44 699**
Total activités marchandes	**183 365**	**189 327**	**197 709**	**201 926**	**202 669**	**204 275**	**213 782**	**223 603**	**231 391**	**262 247**	**262 329**
VIII - Administrations publiques	25 864	25 396	29 396	29 621	34 755	36 482	39 352	39 763	43 576	45 046	46 369
PIB au cout des facteurs	**209 229**	**214 723**	**227 105**	**231 547**	**237 424**	**240 757**	**253 134**	**263 366**	**274 967**	**307 293**	**308 698**
Taxes nettes sur les produits	14 943	15 676	18 662	18 769	20 133	19 627	21 812	25 820	29 964	32 541	34 609
PIB au prix du marché	**224 172**	**230 399**	**245 767**	**250 316**	**257 557**	**260 384**	**274 946**	**289 186**	**304 931**	**339 834**	**343 307**
PIB au prix du marché hors pétrole	**224 172**	**230 399**	**245 767**	**250 316**	**257 557**	**260 384**	**274 946**	**289 186**	**304 931**	**317 310**	**335 931**

Source: ONS

Mauritanie – PIB par secteurs d'activités 1997 – 2007 (en pourcentage)

Secteurs (en millions d'Ouguiyas)	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
I - Agriculture, pêche, exploitation forestière	**29,45%**	**29,08%**	**27,38%**	**24,59%**	**22,97%**	**20,58%**	**20,36%**	**17,89%**	**18,31%**	**17,24%**	**17,27%**
I.1 Agrculture, sylviculture,exploitation forestière	4,81%	4,98%	4,78%	4,33%	3,69%	3,26%	3,97%	2,33%	2,96%	2,44%	2,57%
I.2 Elevage	13,67%	13,76%	13,32%	14,02%	13,47%	13,46%	12,98%	12,69%	12,40%	12,22%	12,01%
I.3 Pêche	10,97%	10,34%	9,28%	6,24%	5,80%	3,87%	3,42%	2,87%	2,94%	2,58%	2,68%
II - Activités extractives	**14,04%**	**13,38%**	**11,82%**	**12,42%**	**11,50%**	**11,00%**	**11,07%**	**11,40%**	**10,89%**	**10,40%**	**11,81%**
II.1 Mines	14,04%	13,38%	11,82%	12,42%	11,50%	11,00%	11,07%	11,40%	10,89%	10,40%	11,81%
Fer	14,04%	13,38%	11,82%	12,42%	11,50%	11,00%	11,07%	11,40%	10,89%	10,13%	10,16%
Cuivre	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,19%	0,99%
Or	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,08%	0,66%
II.2 Pétrole											
III - Activités manufacturières	**8,02%**	**8,17%**	**10,41%**	**8,79%**	**6,73%**	**6,35%**	**5,96%**	**6,26%**	**5,24%**	**4,72%**	**4,98%**
IV - Batiment, TP	**4,65%**	**4,63%**	**5,10%**	**5,91%**	**6,95%**	**7,87%**	**7,86%**	**8,93%**	**8,52%**	**7,72%**	**7,84%**
V - Transport et télécommunications	**3,79%**	**4,09%**	**3,79%**	**4,54%**	**5,02%**	**6,44%**	**6,30%**	**6,70%**	**7,12%**	**6,86%**	**7,41%**
VI - Commerce, restaurants, hotels	**11,10%**	**11,41%**	**9,78%**	**11,88%**	**12,40%**	**12,50%**	**12,46%**	**12,41%**	**12,39%**	**11,81%**	**12,20%**
VII - Autres services	**10,74%**	**11,42%**	**12,17%**	**12,53%**	**13,13%**	**13,70%**	**13,73%**	**13,73%**	**13,41%**	**12,60%**	**13,02%**
Total activités marchandes	**81,80%**	**82,17%**	**80,45%**	**80,67%**	**78,69%**	**78,45%**	**77,75%**	**77,32%**	**75,88%**	**77,17%**	**76,41%**
VIII - Administrations publiques	**11,54%**	**11,02%**	**11,96%**	**11,83%**	**13,49%**	**14,01%**	**14,31%**	**13,75%**	**14,29%**	**13,26%**	**13,51%**
PIB au cout des facteurs	**93,33%**	**93,20%**	**92,41%**	**92,50%**	**92,18%**	**92,46%**	**92,07%**	**91,07%**	**90,17%**	**90,42%**	**89,92%**
Taxes nettes sur les produits	6,67%	6,80%	7,59%	7,50%	7,82%	7,54%	7,93%	8,93%	9,83%	9,58%	10,08%
PIB au prix du marché	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**
PIB au prix du marché hors pétrole	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**

II. Les interférences entre les politiques adoptées à ce jour et l' « évolution de la pauvreté » en Mauritanie.

Etymologiquement la pauvreté est définie comme une « insuffisance de ressources matérielles, (nourriture, accès à l'eau potable, vêtements, logement, conditions de vie en général, mais également de ressources intangibles comme l'accès à l'éducation, l'exercice d'une activité valorisante, le respect reçu des autres citoyens ». Aujourd'hui existent des débats portant sur les déterminants et la mesure de la pauvreté, ses causes, et les moyens à mettre en œuvre pour la réduire cette pauvreté.

Les politiques économiques (Etat comme principal investisseur et employeur, programmes de redressement économique et financier, programmes d'ajustement structurel, ….retrait progressif de l'Etat des secteurs de production, libéralisation progressive sous l'égide des institutions de Bretton-Woods, etc.) adoptés en Mauritanie ont toutes eu des effets sur la pauvreté. Le principal phénomène constaté dans ce cycle est un ancrage progressif de la pauvreté dans l'environnement social Mauritanien.

Dans ce document les sous thèmes suivants vont être adoptés : les principaux déterminants de la pauvreté en Mauritanie, la carte et le visage de la pauvreté et des inégalités…, et les principaux acteurs de la lutte contre la pauvreté en Mauritanie.

II.1 Les principaux déterminants de la pauvreté.

La pauvreté est un phénomène qui se présente sous différentes formes, notamment par des carences dans les domaines des revenus, de la santé, de la nutrition, de l'éducation ou même de la participation à la société. La pauvreté a donc un caractère multidimensionnel. **Elle peut être analysée suivant une approche monétaire, en fonction du revenu ou de la dépense par tête d'habitant comme indicateur du niveau de vie ou suivant une approche non monétaire, fondée sur un indice composite de niveau de vie construit sur la base des conditions de vie et du patrimoine des ménages**.

En Mauritanie, les facteurs qui favorisent la pauvreté sont essentiellement la croissance économique et les caractéristiques socio-économiques.

En effet, selon les données de l'EPCV-2004(**E**nquêtes **P**ermanente sur les **C**onditions de **V**ie des ménages), la croissance économique aurait, à elle seule, baissé la

pauvreté de 6,1%, alors que l'effet négatif de l'augmentation de l'inégalité l'aurait, au contraire, augmenté de 1,8%. Cependant, le léger accroissement de l'inégalité, mesurée par l'Indice synthétique de Gini (de 39% à 39,3%), n'a pas fondamentalement remis en cause l'amélioration relative de la situation des pauvres, dont témoigne la baisse des indices de profondeur (-18%) et de sévérité (-29%).

Ensuite, qu'il s'agisse du milieu urbain ou rural, les causes de pauvreté qui reviennent systématiquement sont principalement le niveau d'instruction, le degré d'alphabétisation et le sexe du chef de ménage. Ce sont des facteurs prépondérants dans la mesure où ils influent sensiblement sur le niveau de vie des ménages, mesuré par la dépense par tête. Le même constat vaut également pour la taille du ménage et le nombre d'occupés au sein de celui-ci.

Enfin, d'autres facteurs ont aussi contribué à annihiler les efforts déployés pour l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté. Ainsi, **le niveau élevé de l'inflation** observé ces dernières années, résultante des dérapages macro-budgétaires, a compromis les gains de pouvoir d'achats des ménages, particulièment des groupes les plus vulnérables. **La dépendance quasi-totale des populations des activités agro-pastorales, qui sont tributaires des aléas climatiques, a ralenti la réduction de la pauvreté en milieu rural**.

A ces facteurs s'ajoute le faible accès des pauvres aux facteurs de production et aux infrastructures économiques (routes, énergie, etc.). La précarité, en général, des conditions de vie dans les quartiers périphériques, accentuée par l'urbanisation incontrolée, n'a pas favorisé la réduction de la pauvreté dans le milieu urbain.

II – 2. La carte et le visage de la pauvreté et des inégalités en Mauritanie.

Les résultats des EPCV 2000 et 2004 démontrent que, dans l'ensemble, d'importantes baisses des niveaux de pauvreté ont été enregistrées dans le pays. L'extrême pauvreté a diminué plus rapidement que la pauvreté affectant 27,9% de la population en 2004 contre 34,1% en 2000. L'incidence de la pauvreté et celle de l'extrême pauvreté ont ainsi diminué de 4,3% et 6,2% respectivement. **Ces chiffres globaux cachent d'importants déséquilibres géographiques entre wilayas ; les principaux écarts apparaissant lors des comparaisons entre les milieux urbain et rural.**

Les taux d'incidence de la pauvreté et de la pauvreté absolue ont enregistré d'importantes baisses à Assaba, Hodh Gharbi, Guidimakha et Gorgol, avec des reculs moins marqués à Nouakchott et dans le Trarza. Pour l'Assaba, la proportion de pauvres a reculé de 26 points, contre 20 points dans le Guidimakha.

Dans d'autres wilayas, cependant, il a été noté des hausses plutôt marquées de la pauvreté et de la pauvreté absolue. Les cas les plus frappants sont ceux de Tagant, de l'Inchiri et du Hodh El Charghi, qui ont tous enregistré des hausses de 20 points de la proportion de pauvres. Il ressort de ces profondes différences que le **Tagant est aujourd'hui la wilaya la plus mal classée, tandis que Nouadhibou demeure la wilaya la moins pauvre.** Le groupe de wilaya les plus pauvres abrite à lui seul 43,4% des pauvres du pays, le deuxième groupe 40,2% et le troisième 16,4%.

Tableau : Indices de pauvreté par Wilaya (%)

Wilaya	P0	P1	P2
Hodh Chargui	50,4	15,0	6,4
Hodh Gharbi	47,6	15,9	7,0
Assaba	44,1	15,1	7,4
Gorgol	68,5	24,6	11,6
Brakna	65,2	22,4	10,3
Trarza	51,9	17,6	8,0
Adrar	39,6	11,3	4,5
Nouadhibou	20,7	5,1	1,9
Tagant	70,3	27,9	13,9
Guidimagha	62,7	22,8	10,5
Tiris Zemmour	30,4	6,9	2,4
Inchiri	50,9	12,2	4,1
Nouakchott	25,9	6,3	2,4
National	**46,7**	**15,3**	**6,9**

L'analyse de la pauvreté selon le milieu de résidence montre qu'en 2004, sept (7) wilaya sur treize (13) affichent des taux de prévalence de la pauvreté supérieurs à 50%. **La pauvreté monétaire reste, cependant, d'abord un phénomène rural, avec une incidence de 59%, contre 28,9% en milieu urbain.**

En 2004, la zone rurale abritait près des trois quarts (74,8%) des pauvres du pays. A l'intérieur de celle-ci, de nettes disparités sont mises en évidence entre le « Rural Fleuve » (vallée du fleuve Sénégal), où l'étendue de la pauvreté est de 66,3%, et le « Rural Autre » (zone aride) où elle est de 57,2% ; cette dernière zone regroupe, à elle seule, 57,9% des pauvres en 2004. De façon plus précise, les régions les plus touchées sont la zone de l'Aftout - à cheval entre les wilayas de l'Assaba, du Gorgol, du Guidimagha et du Brakna, la Moughataa de Rkiz (Trar-

za) et celle de Moudjéria (Tagant) : elles affichent des incidences de la pauvreté de plus de 70%.

L'approche en termes d'extrême pauvreté confirme, également, l'ampleur de ces écarts. Le milieu rural aride et la zone du fleuve comptent, cette fois, respectivement 61% et 16% de la population qui vit dans l'extrême pauvreté.

L'examen des résultats des EPCV selon le groupe socio-économique et le genre indique, qu'en dépit du recul significatif de la pauvreté au niveau des ménages dirigés par des indépendants agricoles entre 2000 et 2004, ce groupe est le plus touché par la pauvreté, suivi par celui des aides familiaux, avec des incidences supérieures à 60%.

Des disparités importantes subsistent, également, selon le milieu. Ainsi, en milieu rural, les mieux nantis sont les salariés du secteur public, qui affichent cependant un taux de pauvreté de 42%, soit 20 points de plus que celui de leurs homologues vivant en milieu urbain. Les autres groupes dans le milieu rural affichent des incidences assez fortes, dépassant même 70% chez les occupés payés à la tâche, à l'heure ou à la journée.

Selon le genre du chef de famille, l'incidence de la pauvreté est légèrement moins importante chez les ménages dont le chef est de sexe féminin à Nouakchott (26,2% si le Chef de Ménage est un homme, contre 25% si c'est une femme) et dans le rural autre (57,9% contre 52,9%). Mais, elle est plus forte dans le rural fleuve (65,9% si le Chef de Ménage est un homme et 70,3% si c'est une femme) et dans les autres villes (31,9%, contre 39,9%). Les ménages monogames dirigés par des hommes affichent un taux de pauvreté plus élevé que ceux dirigés par une femme (respectivement. 41,1% et 38,8%).

Des disparités importantes sont aussi observées au niveau de la population urbaine, où **l'incidence de la pauvreté est moins élevée à Nouakchott (25,9%) que dans les autres villes (33,4%). Un écart de 10 à 40 points existe entre le groupe constitué des villes de l'Assaba, du Centre, du Nord et de Nouakchott, d'une part, et les villes du fleuve ou du sud-est, d'autre part, où le taux de pauvreté a dépassé 40% en 2004**.

En termes de dynamique, la pauvreté rurale a reculé alors que la pauvreté urbaine a augmenté sur la période 2000-2004. En milieu urbain, l'incidence de la pauvreté a fléchi de 3,3 points à Nouakchott, mais cette situation s'est détériorée dans les autres villes.

Au niveau du milieu rural, l'évolution est plus contrastée : l'incidence a baissé de 10,8 points dans le Rural fleuve, tandis qu'elle n'a reculé que de 2,5 points dans le Rural autre. La baisse de l'extrême pauvreté a touché toutes les strates excepté la zone Autres villes. Elle concerne plus le Rural Fleuve et le Rural Autre qui enregistrent respectivement une diminution de 10,4 et de 3,8 points. Sur le plan régional, la pauvreté a augmenté dans sept (7) wilaya sur treize (13) sur la période 2000-2004.

S'agissant de l'inégalité, et par rapport à la zone de résidence, les résultats apparaissent presque identiques relativement à l'année 2000 pour le milieu rural, dans la mesure où les parts partagées par les plus pauvres et les plus riches, demeurent en 2004. Néanmoins, les résultats montrent une aggravation d'inégalité dans le milieu urbain entre 2000 et 2004.

En ce qui concerne l'inégalité sur le plan régional, le niveau le plus élevé est observé dans la wilaya de l'Assaba avec un indice de 0,408 en 2004 contre 0,381 en 2000. En revanche, le niveau de l'inégalité le plus bas est enregistré en Inchiri suivi, suivi par le Tirs Zemmour avec les taux respectivement de 0,235 et 0,273 en 2004 contre 0,352 et 0,372 en 2000, ce qui traduit une amélioration considérable vers l'égalité dans ces deux wilayas. Cependant, cette amélioration est conduite par un appauvrissement aperçu.

Relativement aux groupes socioéconomiques, l'indice de Gini fait ressortir des résultats attendus en matière d'inégalité. Le groupe le moins égalitaire est celui des indépendants non agricoles. Cette situation est due, essentiellement à la composition hétérogène de cette composante. En particulier, et dans le cadre de la comparaison entre les salariés du secteur privé et ceux du secteur public, le constat est que les deux catégories sont presque identiques en termes d'inégalité. L'inégalité au sein de ces groupes est passée de 0,35 en 2000 à 0,39 en 2004.

Comme indiqué ci-dessus la pauvreté entraine toujours des inégalités, au niveau du genre (hommes/femmes), entre les régions, entre ruraux et citadins, entre classes d'âges, etc. Ces inégalités sont mesurables de manière quantitative et de manière qualitative.

II.3 Pauvreté et inégalités en Mauritanie.

La Mauritanie est l'un des premiers pays à avoir adopté, en 2001, un Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), document fédérateur de l'ensemble des politiques de développement économique et social du pays, qui repose sur

une vision à long terme (horizon 2015) intégrant notamment la pleine atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs).

Encadré 3 : Les 8 objectifs du millénaire pour le développement.

- **Réduire l'extrême pauvreté et la faim ;**
- **Assurer l'éducation primaire pour tous ;**
- **Promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ;**
- **Réduire la mortalité infantile ;**
- **Améliorer la santé maternelle ;**
- **Combattre les principales maladies infectieuses ;**
- **Assurer un environnement durable ;**
- **Mettre en place un partenariat pour le développement.**

Le CSLP est mis en œuvre à travers des plans d'actions pluriannuels dont la « première génération » a été lancée en 2001, pour la période 2001-2004, et la « seconde génération », qui porte sur la période 2006-2010, est en cours d'exécution. **Ce deuxième plan d'action du CSLP se fixe comme objectifs de faire reculer la pauvreté de 46,7% en 2004 à 35% en 2010 et 25% en 2015.**

L'évaluation de quatre années de mise en œuvre du CSLP a permis de constater que des avancées significatives ont été réalisées en matière de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations ; ce qui permet de penser que le pays est en bonne voie pour l'atteinte de la plupart des OMD.

Ainsi, l'incidence de la pauvreté monétaire a diminué, passant de 51% en 2000 et 46,7% en 2004, soit un rythme annuel moyen de diminution (1 point environ) correspondant au double de celui que le pays a connu durant la décennie 1990-2000 (près de 0,5 point). En outre, des progrès ont été accomplis, notamment en matière d'accès à l'enseignement fondamental, où **la disparité entre garçons et filles commence à tourner à l'avantage de ces dernières**.

La Mauritanie ne dispose pas encore d'un seuil de pauvreté spécifique. Le seuil de pauvreté utilisé pour les enquêtes EPCV est de 1 dollar par personne et par jour, aux prix constants de 1985. Le seuil de l'extrême pauvreté, quant à lui, correspond à un niveau de consommation de 270 dollars par tête et par an (le tableau ci-dessous donne quelques indications chiffrées (en Ouguiyas).

Tableau: seuils de pauvreté		
Années	Seuil de pauvreté	Seuil de pauvreté extrême
1988	32 800	24 800
1996	58 400	44 150
2000	72 600	54 880
2004	94 600	71 550

Ainsi, selon les données de l'EPCV-2004, un peu moins que la moitié de la population mauritanienne (46,7%) vit en dessous du seuil de pauvreté, tandis que près du tiers se trouve dans une extrême pauvreté. L'étendue de la pauvreté a toutefois reculé par rapport à l'année 2000 (51%). Exprimé en termes de ménages, le pourcentage des ménages pauvres est passé de 42,7% en 2000 à 39% en 2004.

En valeur absolue, le nombre de pauvres a, toutefois, continué à augmenter passant de 1.279.987 personnes en 2000 à 1.319.566 personnes en 2004 en raison : du rythme soutenu de la croissance démographique (2,4%) ; de l'insuffisance des taux de croissance économiques réalisés sur la période ; et du faible ancrage de cette croissance dans la sphère des pauvres.

La pauvreté perçue est, également, en légère hausse puisque, en 2004, 82,2% des ménages pensent qu'ils sont pauvres, alors que ce pourcentage était de 80,6% en 2000. En outre, 50% des chefs de ménages pensent que leur quartier ou village est pauvre, alors qu'ils n'étaient que 43,3% dans ce cas en 2000.

Enfin, malgré les progrès réalisés dans le domaine de la réduction de la pauvreté, des insuffisances majeures continuent d'entraver la marche vers l'atteinte des objectifs ambitieux de développement, en particulier en matière d'accès aux services essentiels (santé, eau potable, infrastructures de base, etc.).

L'analyse de l'évolution de l'incidence de la pauvreté ne peut, à elle, seule permettre d'apprécier convenablement la situation en matière de pauvreté des populations dans un pays. Elle doit être complétée par l'examen de l'évolution des inégalités dans la distribution des richesses ou des dépenses pour disposer d'une vue d'ensemble plus complète de la dynamique de la pauvreté.

Dans ce cadre, l'analyse de la distribution de la dépense de consommation des ménages, sur la base des résultats de l'EPCV 2004, fait ressortir que les inégalités se sont légèrement augmentées entre 2000 et 2004. En effet, au niveau na-

tional, l'Indice de Gini est passé de 0,390 à 0, 393, soit une hausse d'environ 0,8% sur la période. Ce résultat cache une disparité importante par milieu de résidence.

Au niveau du milieu rural, l'Indice de Gini a stagné sur la période 2000-2004. En revanche, au niveau des ménages urbains, les inégalités ont augmenté de 7,4%, passant de 0,367 en 2000 à 0,395 en 2004.

Figure 1 : Courbe de Lorenz 2000 et 2004

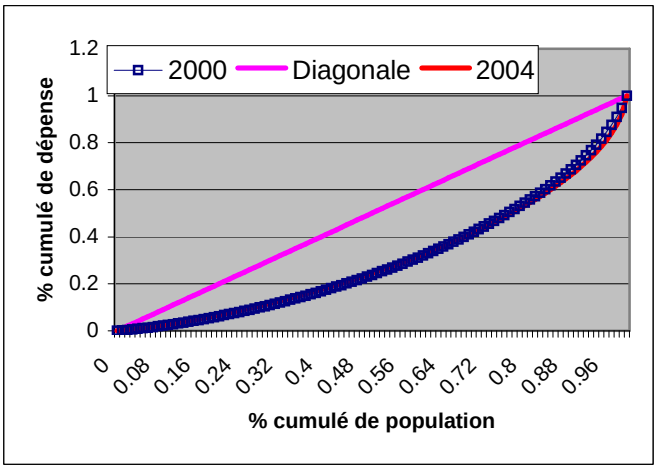

Pour pallier à ce fléau qu'est la pauvreté plusieurs acteurs interviennent parfois séparément, souvent de manière concertée en conjuguant leurs efforts afin d'atteindre rapidement leurs objectifs, tout en réalisant des économies d'échelle.

II – 4 Les principaux acteurs dans la lutte contre la pauvreté.

Le CSLP repose sur une démarche intégrée, qui inscrit la réduction de la pauvreté dans le cadre d'une stratégie de développement économique de long terme. Il se fixe des objectifs ambitieux : de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de l'extrême pauvreté, d'accès aux services sociaux de base et d'amélioration de leur qualité, et enfin de réduction des disparités régionales dans l'accès aux infrastructures économiques.

Le décret n° 103-2007 du 12 avril 2007, institue le Comité Interministériel de Lutte contre la Pauvreté (CILP) comme instance suprême de pilotage du CSLP.

Ce cadre juridique met, également, en place des instances de concertation (Comité Etat -Secteur privé -Société civile et Comité Etat -Donateurs) et des structures techniques d'appui :

- **Le Comité Technique de Lutte contre la Pauvreté (CTLP),** chargé du suivi et de l'application des décisions et recommandations du CILP et des instances de concertation. Les activités du CTLP sont coordonnées par un Secrétariat Permanent du CSLP (SP/CSLP) supervisé par un Comité de Pilotage ;

- **Les Comités Techniques Sectoriels (CTS),** qui sont des structures d'aide à la décision placées auprès de chaque Ministère technique et constituant le cadre de concertation sur le CSLP, au niveau sectoriel, et servant de points focaux sectoriels pour le suivi programmatique des activités de lutte contre la pauvreté ;

- **Les Groupes Techniques Thématiques (GTT),** qui servent d'espaces de réflexion et d'échanges sur les questions transversales de lutte contre la pauvreté, ayant notamment à charge de recevoir les rapports des CTS et de les consolider en un rapport annuel destiné au **Comité de Concertation sur la Lutte contre la Pauvreté (CCLP) ;**

- **Le Comité Technique de Suivi des Dépenses Publiques (CTSDP),** chargé du suivi global des dépenses publiques, avec une attention particulière aux dépenses prioritaires du CSLP.

Au niveau régional, le suivi est assuré par les Cellules régionales qui constituent des représentations du MAED dans les wilayas.

En application de l'un des principes fondamentaux du CSLP, à savoir **l'approche participative**, le travail réalisé au niveau de ces différentes entités est porté à un niveau de concertation plus élargi dans le cadre d'ateliers régionaux ou interrégionaux et d'assises nationales de concertation sur le CSLP.

Par ailleurs, il est à souligner que le décret n° 184-2008 du 19 Octobre 2008, fixant les attributions du Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED) et l'organisation de l'administration centrale de son département, a élargi les missions du SP-CSLP en intégrant les aspects liés au Développement humain et au suivi de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs). La nouvelle structure est dénommée **« Cellule chargée de la coordination et du secrétariat des travaux du CSLP, de l'ODH et du suivi de la réalisation des OMDs »**.

Depuis la création du CSLP, cadre socio économique de la politique générale de l'Etat, suivi de la mise en place de plusieurs comités techniques de même l'adoption d'un cadre de concertation « Etat-secteur privé-donateurs »… beaucoup de progrès ont été accomplis.

Il demeure cependant d'importantes « poches » de pauvreté. Le phénomène reste important dans les zones rurales. La migration interne aidant, les équipements sociaux des villes de destination sont de moins en moins suffisants pour couvrir les besoins élémentaires des populations.

Face à ces constations, certaines interrogations se posent ?

- La démarche adoptée par les autorités a t'elle permis d'atteindre les objectifs visés ?
- Le diagnostic est il bien fait ?
- Les populations cibles sont elles réceptives aux « slogans » et autres orientations ?
- Existe-t-il des obstacles à l'application de la stratégie ?

Certaines réponses qui pourraient constituer des éléments de stratégie alternative méritent d'être données.

III. Essai de stratégie (à court et moyen termes) de lutte contre la pauvreté : éléments de base pour un nouveau mode opératoire.

L'objectif proposé pour l' « Essai de stratégie à court et moyen termes de lutte contre la pauvreté » est d'optimiser les incidences socio économiques des la politique générale de développement. Il s'agit dans ce cadre de renforcer les synergies entre les différentes décisions et secteurs économiques. Le renforcement de la base économique et le développement de la compétitivité sont aussi des facteurs indispensables.

La stratégie qui consiste en l'amélioration du mode opératoire existant se décline en des axes qui se présentent comme suit :

A. **Définir un cadre concerté d'opérations**. Ce cadre doit réunir l'Etat, les bailleurs de fonds traditionnels, les Ongs, les populations cibles (à travers leurs représentants). Le travail dans un tel cadre permet d'obtenir des synergies et d'éviter des duplications d'efforts destinés aux mêmes segments. L'association des populations aux décisions permet une meilleure appropriation de celles-ci aux décisions et orientations adoptées.

B. **Adopter des politiques socio économiques convenables** à l'environnement cible. Eviter des transpositions de politiques qui ne tiennent pas compte des spécificités et caractéristiques locales, de même que l'environnement socio culturel du milieu.

C. Quels que soient les moyens mobilisés, les objectifs, et autres facteurs,….l'atteinte des critères de performance ne peut se faire sans un **outil statistique fiable et performant**. Aussi est il nécessaire de faire des simulations, un bon suivi évaluation, un suivi accompagnement, etc. Une telle procédure est de nature à réactualiser au besoin les « outils » de travail mis en œuvre en cas de non atteinte des objectifs.

D. **Sensibiliser les populations cibles** sur la destination et l'utilisation des statistiques collectées. Le but de la collecte de ces statistiques est de parfaire les instruments de politique économique et sociale afin d'optimiser les résultats.

E. **Spécialiser les principaux intervenants** (Etat, bailleurs de fonds traditionnels, ONGs, opérateurs privés, populations) en fonction des possibilités et avantages comparatifs de chacun.

F. Dans tout projet de lutte contre la pauvreté il importe de tenir comte des **effets de l'environnement interne et externe**, en conséquence, orienter les actions vers les secteurs les plus productifs et les plus » potentiellement compétitifs.

G. **Mieux définir les choix stratégiques**. Il est possible d'échapper à la pauvreté quand les débouchés et moyens locaux sont offerts aux personnes les plus entreprenantes. Renforcer l'instruction à tous les niveaux et à toutes les couches e la population, c'est un des objectifs du millénaire pour le développement. Démystifier les « …mythes et préjugés concernant les pauvres, dont beaucoup considèrent qu'ils sont passifs et dépourvus d'ambitions ou d'aspirations. Or, lorsque les enquêteurs leur ont demandé par quels moyens l'on peut sortir de la pauvreté, presque tous les groupes, y compris les handicapés, ont mis en avant l'effort individuel, l'autonomie et l'esprit d'initiative ».

H. **Pour la durabilité et efficacité des politiques** mises en œuvre il est recommandé d'insister sur trois types de pérennités : pérennité des institutions, pérennité des programmes et pérennité des notions de gouvernance et bonnes pratiques.

I. **Genre et pauvreté**. Il ne faut plus que les filles courent plus de risques que les garçons d'être retirées de l'école pour aller travailler et aider leur famille en période de crise économique. « **Une organisation n'est jamais aussi forte que lorsqu'elle exploite pleinement le potentiel de tous ses effectifs. Il est si important de cultiver les talents des femmes. Nous devons nous demander, en notre qualité de hauts responsables du monde des affaires, si nous faisons vraiment tout ce que nous pouvons pour bénéficier des plus hautes compétences — et obtenir les meilleurs résultats — que notre diversité peut nous apporter**. » : Samuel A. Di Piazza, Jr., Président directeur général mondial de PricewaterhouseCoopers.

J. Forces et faiblesses du pays. Contraintes géographiques (physiques et climatiques, infrastructurels, exigüité du marché (plutôt qu'une contrainte et une faiblesse, en faire une force… en augmentant la productivité et la compétitivité), le coût des intrants, faiblesses « éducationnelles », etc.

K. Dans l'œuvre de lutte contre la pauvreté il est utile d'avoir à l'esprit deux types de mesures : des mesures sectorielles et des mesures transversales. Bien combinées, ces deux types de mesures qui ne doivent être mises en application de manière séparée, peuvent avoir des effets importants sur la lutte contre la pauvreté.

Conclusion générale.

En Mauritanie, à l'instar de tous les pays (développés ou non) la politique économique et la gouvernance ont des effets sur la pauvreté. En fonction des politiques adoptées, ces effets se sont manifestés de manière différente. Les politiques adoptées à ce jour se sont exprimées à travers les « orientations » suivantes : plan de développement économique, programme de redressement économique et financier, programme d'ajustement structurel, etc.

Dans ce cadre l'Etat est passé de principal intervenant dans l'économie à la « position d'un acteur désengagé de certains secteurs de production ». Combiné à l'effet du climat et de la conjoncture internationale, ce désengagement a entrainé une déstructuration de l'économie, entrainant un appauvrissement de couches de plus en plus importantes de la population.

Pour y pallier plusieurs outils de redressement ont été adoptés dont notamment le projet « dimensions sociales de l'ajustement », le CSLP. Cependant des poches de pauvreté continuent d'exister et de se « renforcer ». Cette pauvreté prend différentes formes : genre (homme/femme), géographique, urbaine/rurale, inter âge, etc.

Cette situation appelle l'adoption de nouvelles stratégies (ou stratégies alternatives). Celles-ci peuvent et doivent impérativement s'appuyer sur certains leviers tels que :

- Une meilleure concertation entre l'Etat, les bailleurs de fonds traditionnels, les Ongs, et les populations cibles (meilleure implication de celles-ci) ;
- Une redéfinition des moyens et des objectifs à atteindre ;
- Une spécialisation des intervenants, en tenant compte de leurs avantages comparatifs ;
- Un suivi évaluation et un suivi accompagnement permanents ;
- La mise en place d'un outil statistique performant. Les autorités administratives s'y attèlent depuis plusieurs années.

Pour que l'action d'un organisme tel qu'Intermon soit optimale, il est nécessaire que soit mis en place un programme d'action, un chronogramme et un mode opératoire rigoureux. Il est en outre indispensable que les passerelles entre le personnel d'Intermon et acteurs « administratifs » soient fluides.

Annexes

Annexe 1 : Le cheminement des dossiers de dépenses prises en charge par le Rachad.

Pour les dépenses communes, la situation s'apparente à celle des ministères ordonnateurs, définie à l'article 14, l'ordonnateur étant le DBC par délégation directe du ministre des finances.

Chapitre 3 Cheminement des dossiers de dépense

Section 11 Cheminement standard des procédures

Article 16 : Les procédures de dépense sont initiées au niveau du service émetteur de l'entité dépensière qui en formule la demande. RACHAD permet également une saisie directe au niveau du responsable du service émetteur.
Cette demande, appuyée par les justificatifs correspondants, est soumise à la validation de l'ordonnateur compétent pour l'entité dépensière.
L'ordonnateur peut :

- accepter la demande,
- mettre la demande en instance en indiquant le motif de cette mise en instance (les crédits ne sont plus disponibles, demande de compléments d'information, etc.),
- rejeter la demande en indiquant le motif du rejet.

Si la demande est acceptée par l'ordonnateur, elle est proposée au contrôleur financier (CF).
Le contrôleur financier peut :

- l'accepter auquel cas son acceptation est matérialisée par une validation électronique et par apposition de sa signature au niveau de la demande éditée du système,
- la mettre en instance en indiquant le motif de cette mise en instance,
- la rejeter en indiquant le motif du rejet.

L'acceptation du contrôleur financier donne la possibilité à l'ordonnateur de concrétiser l'opération correspondant à la demande par l'édition à partir du système puis la signature du titre associé à l'opération.
Le système permet l'édition de la liste, non limitative, des titres suivants :

Opérations dans RACHAD	Titres de confirmation associés
1.1 Demande d'engagement.	Bon de commande
1.2 Demande d'annulation d'un engagement	Titre d'annulation d'un engagement
1.3 Demande de réimputation d'un engagement	Titre de réimputation d'un engagement
2.1 Demande d'Ordonnancement.	Titre d'ordonnancement
2.2 Demande d'annulation d'un Ordonnancement	Titre d'annulation d'un Ordonnancement
3.1 Demande de Blocage marché	Titre de blocage marché
3.2 Demande d'annulation d'un (Blocage) marché	Titre d'annulation d'un (blocage) marché
3.3 Demande d'un complément d'un Blocage marché	Titre de complément d'un blocage marché
4.2 Demande de reconduction de contrat	Titre de reconduction de contrat
4.3 Demande d'arrêt de contrat	Titre d'arrêt de contrat
5.1 Demande de Règlement Immédiat	Titre de Règlement Immédiat
5.2 Demande d'annulation d'un Règlement Immédiat	Titre d'annulation d'un Règlement Immédiat
5.3 Demande de réimputation d'un Règlement Immédiat	Titre de réimputation d'un Règlement Immédiat
6.2 Demande d'apurement d'une dépense sur régie.	Titre d'apurement d'une dépense sur régie
7.1 Demande de Notification de Crédits.	Titre de Notification de Crédits
7.2 Demande d'annulation d'une Notification de Crédits	Titre d'annulation d'une Notification de Crédits

Les modèles-type de chacun de ces titres sont présentés dans les manuels utilisateurs de RACHAD.

Section 12 Cas particulier de la dispense du visa de l'ordonnance par le CFM

Article 17 : Par arrêté d'application du décret du 13 mars 2005, il peut être introduit la dispense du visa de l'ordonnance par le CFM. Cette dispense peut être totale ou partielle. Elle est réversible.
Dans ce cas la procédure suit les étapes suivantes.
L'ordonnance est initiée au niveau du service émetteur de l'entité dépensière qui en formule la demande.
Cette demande, appuyée par les justificatifs correspondants, est soumise à la validation de l'ordonnateur compétent pour l'entité dépensière.
L'ordonnateur peut :

- accepter la demande,

- mettre la demande en instance en indiquant le motif de cette mise en instance (demande de compléments d'information, etc.),
- rejeter la demande en indiquant le motif du rejet.

La demande d'ordonnance acceptée par l'ordonnateur, fait l'objet d'une dispense de visa par le contrôleur financier, qui conserve un pouvoir d'évocation a posteriori. L'ordonnance est proposée au comptable.
Le comptable peut dans RACHAD :

- l'accepter auquel cas son acceptation est matérialisée par une validation électronique et par apposition de signature au niveau de la demande éditée du système,
- la mettre en instance en indiquant le motif de cette mise en instance,
- la rejeter en indiquant le motif du rejet.

L'acceptation du comptable de la demande d'ordonnance donne à celle-ci la valeur de titre d'ordonnancement.
Le comptable peut dès lors procéder aux opérations de la phase de paiement.

Article 18 : Pour les dépenses avec règlement immédiat (DRI), la demande d'engagement vaut également demande d'ordonnancement. De ce fait, les DRI ne bénéficient pas de la dispense du visa du Contrôleur financier.

Chapitre 4 Exécution des dépenses

Article 19 : L'exécution des dépenses est réalisée au niveau de l'entité dépensière conformément aux dispositions en vigueur et en utilisant une ou plusieurs des sept procédures de l'application « Entité dépensière ».

- L'exécution des dépenses se fait à travers la procédure standard suivante pour la plupart des dépenses courantes (dites « dépenses normales ») :
  - **Engagement** d'une dépense,
  - **Liquidation / ordonnancement** d'une dépense.

Si la dépense suppose l'établissement d'un engagement juridique préalable, une des procédures suivantes doit être utilisé en préalable à la procédure standard :

  - Saisie en vue d'un **marché** (réservation de crédits, appelée « Blocage pour marché »), ;
  - Saisie des termes financiers d'un contrat (renvoyant à la notion de « **dépenses permanentes** », dont le fournisseur est connu et dont le montant peut facilement être évalué pour l'année entière ; ex. : loyers).

- Par dérogation, les phases d'engagement et d'ordonnancement pourront être confondues en une seule phase, **Dépense avec règlement immédiat (DRI)** dans les cas suivants :
  - Dépense dont on connaît à l'avance le montant définitif à payer (cas des subventions forfaitaires par ex.) ;
  - Dépense pour le versement de l'avance initiale à une **régie d'avance**, ainsi que les reconstitutions ultérieures de cette avance, au gré des paiements effectués par la régie et au vu des justifications fournies par le régisseur.
- Enfin, la dépense peut ne pas être effectuée au niveau central, mais par un service extérieur de l'Etat (au niveau local, ou à l'étranger). Dans ce cas, la procédure est la suivante :
  - **Notification de crédits** au profit de services extérieurs.

Section 13 Engagement d'une dépense

Article 20 : L'engagement d'une dépense est initié par le service émetteur qui en fait la demande en introduisant dans le système l'ensemble des données associées.

Les données relatives à une demande d'engagement sont :

- la date de la demande, le numéro de la demande étant généré automatiquement par le système,
- la structure initiatrice de la demande définie par un titre, un chapitre et éventuellement un sous-chapitre,
- les montants à engager par ligne budgétaire,
- l'objet de la dépense et éventuellement le détail de celle-ci,
- le type de la dépense :

- procédure normale,
- dépense sur marché,
- dépense permanente,

- l'identifiant fiscal du fournisseur et le régime fiscal de l'opération,
- les modalités de règlement.

Le montant de l'engagement est déduit du disponible en engagement des lignes budgétaires concernées par l'engagement.

Pour les dépenses sur marché ou pour les dépenses permanentes, des données complémentaires sont à saisir.

S'il s'agit d'une dépense sur marché, il y a lieu de référencer obligatoirement le numéro de blocage correspondant, qui a été préalablement été saisi et validé, puis de préciser la référence du marché, la référence de l'acte d'enregistrement et la date d'approbation.

Dans le cas d'une dépense permanente, il y a lieu de référencer obligatoirement le numéro de contrat concerné, qui a été préalablement saisi.

Article 21 : La procédure d' « Annulation d'un engagement » permet de gérer un engagement dont le bénéficiaire est défaillant ou qui ne peut être utilisé en totalité. Elle ne concerne que les demandes d'engagement déjà validées par le contrôleur financier. La demande d'annulation d'un engagement est initiée au niveau du service émetteur.

Les informations à saisir au niveau d'une demande d'annulation sont :

- la date de la demande d'annulation, le numéro de celle-ci étant généré automatiquement par le système,
- le numéro de la demande d'engagement associée,
- le motif d'annulation avec indication si elle porte sur la totalité du montant ou si elle est partielle,
- Par ligne budgétaire, le montant à annuler.

Le titre d'annulation de l'engagement est à adjoindre par l'ordonnateur au titre d'engagement ou au bon de commande.

La demande d'engagement et l'engagement correspondant sont considérés comme annulés totalement ou partiellement et le montant annulé est rajouté au disponible en engagement des lignes budgétaires concernées par l'annulation.

La demande d'annulation d'un engagement doit être justifiée (décision de justice, accord des parties, etc.).

Article 22 : La procédure de « Ré-imputation d'un engagement » permet de traiter le cas où l'engagement a été imputé sur une ligne budgétaire erronée. Elle ne concerne que les demandes d'engagement déjà validées par le contrôleur financier. La demande de ré-imputation d'un engagement est initiée au niveau du service émetteur.

Les informations à saisir au niveau d'une demande de ré-imputation d'un engagement sont :

- la date de la demande de ré-imputation, le numéro de celle-ci étant généré automatiquement par le système,
- le numéro de la demande d'engagement associée,
- la ligne budgétaire initiale (objet de l'erreur) et la nouvelle ligne budgétaire.

Le titre de ré-imputation de l'engagement est à adjoindre par l'ordonnateur au titre d'engagement ou au bon de commande.

Le montant initialement engagé sur la ligne imputée par erreur est rajouté à son disponible en engagement et est déduit du disponible en engagement de la nouvelle ligne d'imputation.

Section 14 Liquidation / Ordonnancement

Annexe 2.
Effets de la production pétrolière.

1- **Les revenus des exportations** atteindront plus de 290 millions de $ Us en 2008 et 2009. Il est prévu qu'ils atteignent 1,8 milliards Us $ en 2010 soit près 487,3 milliards d'Ouguiyas.

2- **La contribution à la fiscalité directe**, par le biais des impôts sur les revenus et bénéfices (IRB) liés à l'exploitation pétrolière, est estimée en moyenne annuelle sur la période à 24 milliards d'Ouguiyas, soit près de 50% du total des IRB. Le pétrole contribue donc significativement la progression globale des IRB qui passeront de 35,1milliars d'Ouguiyas en 2006 à 78,4 en 2010.

3- **La part des revenus tirés des exportations pétrolières qui devrait revenir à l'Etat** se situerait, compte tenu du début des remboursements des couts engagés par les entreprises étrangères (cost-oil), à 194 millions $ Us en 2006 (51,5 milliards d'Ouguiyas) puis 485 millions $ Us (130 milliards d'Ouguiyas) en moyenne annuelle jusqu'en 2010, soit respectivement 27% et 35% du revenu global. Etc.

Source : SMH, DGI, CSLP

Annexe 3. « Pauvreté et croissance : un examen des faits » - In 3Changements des structures et politiques de développement ». Hollis CHENERY avec la collaboration de M. AHLUWALIA et N. CARTER. Collection Economica - 1979

Pauvreté et croissance : un examen des faits

L'étendue de la pauvreté dépend dans n'importe quel pays de deux facteurs : le niveau moyen du revenu et le degré d'inégalité de sa répartition. Bien que les estimations de la croissance du revenu soient relativement bonnes, nous ne disposons guère d'informations fiables sur la façon dont la répartition du revenu s'est modifiée au fil du temps. On ne dispose pas de séries temporelles systématiques fondées sur des sources fiables, utilisant des concepts similaires. Tout au mieux, nous disposons pour quelques pays de quelques observations pour deux années ou plus qui s'étendent sur une décennie environ.

En l'absence de séries temporelles pour les différents pays, toute évaluation des modifications de la répartition du revenu qui ont accompagné le développement dans le passé repose nécessairement sur des déductions opérées sur des données en coupe, relatives à plusieurs pays. Ces faits ont donné lieu à d'abondantes études au cours des dernières années. Nous présenterons ci-dessous un bref résumé de leurs résultats.

Le thème central des débats permanents sur l'évolution de la répartition du revenu porte sur la question de savoir si le développement s'est accompagné dans le passé d'une aggravation de l'inégalité telle que les pauvres n'ont guère tiré profit de la croissance globale. Une bonne part de cette controverse trouve son origine dans les contributions classiques de Kuznets (1955, 1963), qui a supposé que le processus de développement s'accompagnait probablement d'une aggravation notable de l'inégalité, qui ne s'inverserait qu'à un stade relativement avancé. La conjecture initiale de Kuznets se fondait sur des données historiques fragmentaires portant sur les pays aujourd'hui développés. Mais, dans ses développements ultérieurs, particu-

lièrement ceux qui sont dus à d'autres contributeurs, l'étude de cette hypothèse s'est fondée presque exclusivement sur des données en coupe relatives à plusieurs pays. Un certain nombre d'études – Adelman et Morris (1973), Paukert (1973), Chenery et Syrquin (1975), et Ahluwalia (1976) –, qui ont utilisé des ensembles différents et de plus en plus fiables de données en coupe, ont abouti dans une certaine mesure à une confirmation de l'hypothèse[9]. L'évolution moyenne discernée à partir des données est celle d'un accroissement important de l'inégalité quand les niveaux du revenu passent de celui des pays les moins développés à 600 dollars des Etats-Unis environ par habitant, aux prix de 1975[10].

L'ampleur de l'aggravation de l'inégalité relative varie fortement selon les auteurs. A l'un des extrêmes, Adelman et Morris (1973) ont soutenu que les données en coupe relatives à plusieurs pays donnent à penser que, pour de larges sections de la population, la croissance économique s'accompagnera d'un processus prolongé d'appauvrissement absolu. D'autres, tels que Ahluwalia (1976), ont soutenu que, même si les données en coupe indiquent qu'il y aura une aggravation de l'inégalité lors des premières phases, elle n'effacera pas totalement les effets de la croissance. Les niveaux de revenu des quintiles composés des personnes relativement pauvres augmenteront probablement, mais nettement moins vite que la moyenne.

Les faits, peu nombreux, qui sont à notre disposition et qui portent sur des séries temporelles, viennent à l'appui de la conclusion d'Ahluwalia. On dispose pour certains pays d'estimations de la répartition du revenu (ou de la consommation) à deux moments du temps qui sont séparés dans chaque cas par une période d'environ dix ans. Bien que, dans nombre de ces pays, les parts des quintiles regroupant les personnes relativement pauvres semblent avoir baissé au fil du temps, cette baisse n'est jamais assez forte pour compenser la croissance observée des revenus moyens[11]. On présentera plus loin certains de ces faits.

La figure 11-1 est une représentation simplifiée de l'effet de Kuznets. Elle exprime le revenu par habitant des 40 % les mieux lotis de la population par rapport à celui des 60 % les moins bien lotis. Les lignes correspondant à un revenu constant par habitant sont des lignes droites de pente négative.

L'estimation de la courbe de Kuznets à laquelle a procédé Ahluwalia dans ce cadre apparait sous la forme d'une courbe, où l'inégalité maximale se situe aux alentours de 800 dollars ICP par habitant (aux prix de 1970). Entre les niveaux de revenu égaux à 200 et 800 dollars, la part des 60 % les moins bien lotis passe de 32 % à 23 % du revenu national. Un pays qui obéirait à cette relation moyenne verrait 80 % environ de l'accroissement du revenu passer aux mains des 40 % les plus favorisés de ses citoyens et les groupes restants ne recevraient que des accroissements très modestes[12].

On peut comparer cette relation moyenne à l'évolution qui a été observée dans des pays particuliers au cours de périodes bien précisés, et qui est représentée par des flèches sur la figure 11-1. Ces observations portent sur une période de temps relativement courte – de dix ans en général – et les données ne sont souvent pas strictement comparables pour un pays donné. Néanmoins, le tableau d'ensemble des évolutions temporelles est globalement cohérent avec le cheminement moyen représenté par la courbe de Kuznets, établi à partir de données en coupe. Les observations sous-jacentes ne témoignent pour aucun pays d'une baisse du revenu par habitant du quintile inférieur.

Il importe de souligner que la relation moyenne, établie à partir de données en coupe, ne doit pas être interprétée comme une loi d'airain. Il se peut que des pays particuliers, qui sont capables d'établir les conditions préalables d'une répartition plus égalitaire du revenu et de stimuler la croissance dans un tel environnement, comme la Yougoslavie, Taïwan et la Corée, parviennent à éviter ou à atténuer la phase d'aggravation de l'inégalité. Mais un certain nombre de raisons expliquent pourquoi il est probable que la poursuite des politiques passées fera apparaître une évolution de ce type, en particulier dans les pays non socialistes qui se caractérisent par de fortes inégalités dans la répartition initiale de la richesse productive (y compris la terre). D'un côté, le développement implique généralement un glissement de population du secteur agricole, où le revenu est faible et la croissance lente, au secteur moderne, où le revenu est élevé et la croissance plus rapide. On peut montrer que ce processus, qui est au centre des théories de l'économie dualiste de Lewis (1954) et de Fei et Ranis (1964), engendre une phase d'élargissement des inégalités[13]. C'est surtout vrai lorsque la croissance du secteur moderne prend une forme de plus en plus capitalistique, comme au Mexique et au Brésil, où les revenus des personnes employées augmentent assez rapidement, mais où l'accroissement de l'emploi reste limité. C'est moins vrai dans le cas d'une forme qui fait plus appel à la main-d'œuvre, comme à Taïwan et en Corée, qui se caractérisent par un secteur moderne qui absorbe une forte proportion de main-d'œuvre et par une progression plus rapide vers le plein

emploi. La politique économique joue à l'évidence un rôle important pour déterminer la forme prédominante.

Plusieurs autres facteurs contribuent à amplifier l'inégalité. Selon toute probabilité, la croissance économique suscitera une demande plus forte de main-d'œuvre qualifiée que de main-d'œuvre non qualifiée, et l'inégalité s'aggravera dans les premières phases, où l'offre de main-d'œuvre qualifiée s'accroît assez lentement. Ces facteurs d'inégalité sont souvent amplifiés par un cadre politique et institutionnel qui favorise systématiquement les secteurs modernes et urbains de l'économie. La conséquence en est un afflux de ressources excessif dans ces secteurs et un développement des incitations qui poussent à s'orienter vers une production capitalistique.

Le rapprochement des faits disponibles et de ces considérations a priori permet de conclure que la croissance économique aboutira très probablement dans les pays pauvres à une aggravation relative de l'inégalité. Les projections qui sont présentées plus loin retiennent cette hypothèse dans la situation de référence, mais elles s'en écartent lorsqu'elles prennent en compte les effets d'une meilleure politique de répartition.

L'utilisation de la courbe de Kuznets dans les projections implique également que la répartition du revenu s'améliorera dans les pays où le revenu par habitant est supérieur à 800 dollars ICP, sans qu'il soit besoin de préciser les efforts à faire pour réorienter la politique gouvernementale. Il va sans dire que nous ne pouvons supposer que cette amélioration sera automatique. La faible inégalité que l'on observe aujourd'hui dans les pays développés résulte aussi bien de l'évolution des institutions associée à des facteurs historiques et politiques particuliers que de leur niveau de développement. Bacha (1977) a soutenu que la diminution de l'inégalité que l'on observe dans les pays développés pendant la première moitié de ce siècle est due à des changements sociaux et politiques après la Première Guerre mondiale, qui n'ont guère de chance de se reproduire dans les pays qui se rapprochent aujourd'hui de la maturité industrielle[14]. Remarquons que de tous les pays du groupe C (tableau 11-1), qui ont tous aujourd'hui dépassé le point d'inflexion tel qu'il a été estimé à l'aide des données en coupe, seul Taïwan montre quelques indices d'un passage réel à la seconde phase de la courbe de Kuznets. Toutefois, si nos projections sont peut-être trop optimistes en ce qui concerne l'évolution future des pays qui se rapprochent de la maturité industrielle, cette hypothèse n'a pas d'influence sur nos projections de la pauvreté dans le monde.

Figure 11-1. *La courbe de Kuznets et les observations propres aux différents pays*

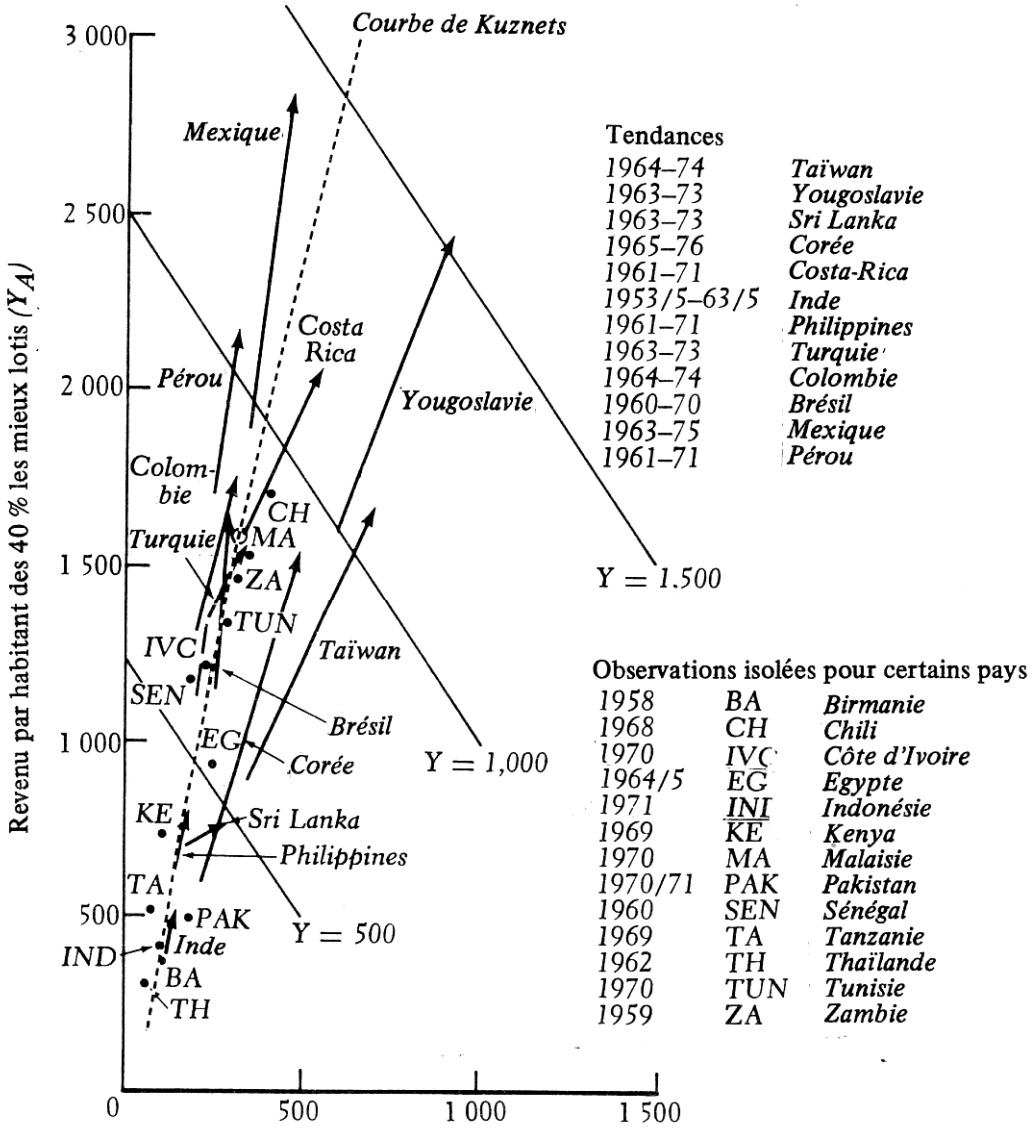

Note : ○ = point d'inflexion de la courbe de Kuznets.

Annexe 4. Termes de références

TERMES DE REFERENCES DE L'ANALYSE DU CONTEXTE ECONOMIQUE DE LA MAURITANIE

1. Contexte et Justification :

Intermon Oxfam (IO) travaille en Mauritanie depuis plus de 10 ans, elle intervient sur la base d'un partenariat avec des ONGs locales en concentrant son aide sur ces organisations qui travaillent en vue de la promotion d'alternatives économiques en milieu rural et urbain et la promotion de la bonne gouvernance et les droits humains.

I.O s'est convertie en acteur de développement social en facilitant des positionnements de la société civile, en agissant en collaboration avec ses partenaires et alliés sur une sorte de pied d'égalité et en assumant ainsi une figure de coordination. Elle combine différentes activités dans son travail de coopération comme la recherche, le travail d'alliances, l'incidence politique, la mobilisation sociale, les moyens de communication, le renforcement des capacités et la dotation de ressources.

I.O. travaille en partenariat avec les communautés les plus nécessiteuses, en agissant là où la vulnérabilité et la pauvreté sont les plus pressantes et elle espère générer un impact significatif et viable en travaillant dans les territoires où le potentiel de changement sera le plus grand.

Concrètement, Intermon Oxfam intervient en Mauritanie à travers 2 programmes : Moyens d'existence durable et Bonne gouvernance et Extractives.

Le Programme Moyens d'existence durable veut stimuler un processus de développement équitable et durable, qui permet à 9000 personnes des zones urbaines des villes de Nouadhibou et de Nouakchott et dans les départements de Brakna et du Gorgol dans la région du Fleuve Sénégal, d'exercer leur droit à des moyens de vie qui garantissent leur sécurité alimentaire ainsi que leurs revenus. A cet effet, il propose des activités coordonnées dans trois secteurs : agriculture, élevage et pêche, visant à produire des changements dans les pratiques, les politiques et les croyances qui sont traduites dans l'amélioration des conditions de vie de cette population.

Le Programme Bonne gouvernance et Extractives veut contribuer, à travers la société civile, au changement de mode de gouvernance politique, économique et social du pays pour l'amélioration des conditions de vie des populations. A cet effet, il propose des activités coordonnées visant à produire des changements dans les pratiques, les politiques, les idées et les croyances des acteurs en vue de garantir le bien être des populations par la définition de bonnes politiques d'investissement et une utilisation transparente des ressources nationales et leur redistribution équitable.

Depuis quelques années, Intermon Oxfam a mis en place un nouveau modèle de travail qui exige le passage de projets à programmes. Le but ultime de ce changement est d'augmenter l'impact des actions visant à lutter contre la pauvreté et l'injustice dans le monde. Ce modèle a abouti à l'élaboration et à l'approbation d'un document intitulé : Cadre conceptuel et proposition de conception de programmes qui trace les grandes lignes d'un programme pour Intermon Oxfam.

Cette nouvelle option a exigé de tous les bureaux pays de doter les programmes existants **de Documents de Stratégie Programme**, outil de planification stratégique des actions à long terme.

Dans ce cadre, le bureau de la Mauritanie a entamé le processus d'élaboration de ce document de stratégie pour les deux programmes cités plus haut. Ce processus a démarré avec l'organisation d'ateliers de relecture du contexte politique, économique et social du pays tout en mettant l'accent sur la particularité de chacun des programmes existants.

Cet exercice a été réalisé avec les partenaires nationaux des deux programmes avec l'appui méthodologique des responsables régionaux des programmes moyens d'existence durable et bonne gouvernance et industries extractives.
Même si certains aspects du contexte politique ont été suffisamment traités lors de ces ateliers, force est de reconnaitre que l'analyse économique réalisée n'a pas donné les résultats attendus pour les raisons suivantes.

- Les rapports de BM, FMI ne sont pas adaptés à une consommation de non-experts
- L'information que ces institutions et les Ministères donnent n'est pas suffisamment travaillée
- Les sources d'information économique sont quelquefois inaccessibles aux chercheurs et aux ONGs
- Les statistiques ne sont pas souvent actualisées et réelles
- Absence de monographies économiques actualisées et adressées au grand public
- Une connaissance faible de la bibliographie existante à ce sujet

Conscients de ces limites, les participants ont suggéré la réalisation d'une étude économique dont les éléments constitueront le complément de l'analyse politique et sociale déjà effectuée.

II. Objectifs de l'étude :

Objectif général :
Réaliser une analyse actualisée du contexte économique de la Mauritanie qui nous permette de positionner les actions des deux programmes d'IO en Mauritanie

OS1 : Analyser le poids des différents secteurs économiques en termes de leur contribution et leur évolution au cours des 10 dernières années sur

- la richesse nationale (PIB)
- l'emploi, incluant l'informel
- contribution de chaque secteur aux recettes de l'état / budget
- aide au développement

Les secteurs concernés sont : mines, pétrole, pêche artisanale, pêche industrielle, élevage, agriculture, industrie, commerce, fonction publique

- aide au développement
- autres revenus

OS2 : Décrire l'assiette fiscale (structure fiscale) de l'état

- impôts et taxes,
- redevances
- bonus
- etc.

OS3 : Faire une analyse de la pauvreté en Mauritanie en

- Dessinant le tableau de la pauvreté et des inégalités dans le pays
- Dessinant la carte et les visages de la pauvreté et des inégalités
- Déterminant les causes de la pauvreté et des inégalités
- Cartographiant les acteurs dans la lutte contre la pauvreté

OS 4 : Décrire et analyser les mécanismes de «gouvernance économique»

a) Institutions et mécanismes conventionnels de contrôle existants

- Cour de comptes
- Inspection générale d'état
- Cycle budgétaire
- Assemblée Nationale

b) Outils de contrôle existants

- Rachad

c) Brève analyse du fonctionnement de ces mécanismes

OS 5 : Analyser brièvement les forces et faiblesses, risques / enjeux et opportunités de l'économie mauritanienne

III. Résultats attendus :

- Perception claire du poids de chaque secteur et sa contribution dans le budget national, l'emploi et le PIB
- Compréhension des tendances de l'économie mauritanienne et de la gouvernance économique en relation avec les facteurs de changement tant politique qu'économique et social
- Une lecture plus claire de la pauvreté, des inégalités et des acteurs intervenant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.
- Compréhension objective des forces, faiblesses, risques et opportunités de l'économie mauritanienne
- Une meilleure perception des défis liés au fonctionnement des mécanismes de gouvernance économique

IV. Caractéristiques de l'étude et profil du consultant :

Approche pédagogique :

1) Synthétique (max 50 pages)
2) Langage accessible pour non économistes
3) Elaboration d'un lexique pour expliquer les concepts basiques utilisés : PIB, etc.
4) Données actualisées ou très récentes

Profil :

5) Economiste expert en économie mauritanienne

6) 10 années d'expérience au sein du ministère de finances / BM / institutions, etc.
7) Disponible et prêt à travailler avec un comité de pilotage de l'étude constitué des représentants des organisations partenaires d'Intermon Oxfam

V Période de l'étude :

L'étude va durer vingt jours (de la préparation au dépôt du rapport final) et elle doit démarrer le 09 février 2009.

- Réunion de partage de la mission entre le consultant et le comité de pilotage : 01 jour
- Recherche des données : 10 jours
- Compilation et rédaction du rapport : 05 jours
- Restitution : 01 jour
- Finalisation rapport : 03 jours

Lexique des termes économiques utilisés

- **Balance commerciale :** élément de comptabilité nationale, la balance des paiements est un document statistique (élaboré sous forme comptable, récapitulant les importations et exportations d'un pays au cours d'une période donnée (généralement, l'année) pour en faire apparaître le solde.

- **Balance des paiements :** compte retraçant l'ensemble des opérations intervenues au cours d'une période donnée, entre un pays et l'extérieur. En plus des mouvements de marchandises retracées par la balance commerciale, la balance des paiements décrit les relations entre résidents et non résidents après leur classement par catégories : les services (transports, assurances, manutention, etc.), les paiements de transferts, les mouvements de capitaux.

- **Budget :** état prévisionnel et limitatif, sanctionné par une décision le rendant exécutoire et l'assortissant de force contraignante, des dépenses et des recettes à réaliser au cours d'une période donnée par un individu ou une collectivité.

- **Clignotants :** indicateurs d'alerte de l'économie ; ils deviennent clignotants lorsqu'ils franchissent les seuils au-delà desquels il est nécessaire à l'Etat de reconsidérer sa politique économique.

- **Croissance :** processus d'évolution en longue durée, qui se manifeste par un accroissement des dimensions caractéristiques de l'économie et par une transformation des structures de la société. La priorité donnée à cet objectif répond au double souci de faire face à la montée des besoins individuels et collectifs (élévation du niveau de vie) et d'affronter dans les meilleures conditions possibles la concurrence internationale.

- **Développement :** processus (de longue période) de transformation des structures d'une société, lié à la croissance.

- **Développement durable :** « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des

limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir».

- **Elasticité :** rapport entre la variation relative de la demande d'un bien et la variation relative du prix de ce bien.

- **Endogène :** qui prend naissance à l'intérieur d'un corps, qui est dû à une cause interne.

- **Exogène :** se dit d'un phénomène ou d'une manifestation qui provient de l'extérieur du corps, qui est dû à des causes externes, par opposition à endogène.

- **Gouvernance :** normes, traditions et institutions à travers lesquelles un pays exerce son autorité sur le bien commun.

- **Bonne gouvernance** : recouvre aussi bien la capacité du gouvernement à gérer efficacement ses ressources, à mettre en œuvre des politiques pertinentes, que le respect des citoyens et de l'État pour les institutions, ainsi que l'existence d'un contrôle démocratique sur les agents chargés de l'autorité.

- **Instruments de politique économique :**

- **Interférences :** effets et incidences d'une décision(ou de la mise en application d'un outil) sur un secteur.

- **Investissement :** acquisition de moyens de production en vue de l'obtention d'un revenu.

- **Niveau de vie :** ensemble des biens et services à la disposition d'un individu, d'un ménage ou d'un groupe social.

- **Nuptialité :** rapports servant à mesurer la fréquence des mariages dans une population.

- **Pauvreté :** insuffisance de ressources matérielles (nourriture, eau potable, logement) et des conditions de vie en général, mais également de ressources intangibles comme l'accès à l'éducation, l'exercice d'une activité valorisante….

- **Politique économique :** discipline qui s'occupe des choix stratégiques que l'Etat doit faire et des instruments qu'il peut employer afin de corriger les déséquilibres conjoncturels et structurels qui peuvent exister dans une économie.

- **Politique fiscale :** ensemble des décisions prises par les pouvoirs publics en matière de fiscalité.

- **Production intérieure brute :** défini comme la valeur totale de la production interne de biens et services dans un pays donné au cours d'une année donnée par les agents résidant à l'intérieur du territoire national. C'est aussi la mesure du revenu provenant de la production dans un pays donné.

- **Tableau des opérations financières :** tableau où sont définies les opérations financières recensées pour les différents secteurs institutionnels.